L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1484 - VENDREDI 13 JUILLET 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



ON EST EN FINALE!



Une fois n'est pas coutume, Terres de Bourgogne dédie sa une au football. La plus grande compétition sportive de la planète (avec les Jeux olympiques) est en passe d'être remportée par l'équipe de France de Didier Deschamps. Dimanche à 17 heures, les Bleus vont disputer la troisième finale de coupe du monde de leur histoire après celles de 1998 et 2006. La rencontre devrait être suivie par plus d'un milliard de personnes dans le monde entier. Parfois décrié par l'image qu'il reflète, le football reste le sport le plus populaire dans l'hexagone et compte de nombreux fans dans le monde agricole. Allez les Bleus !

Côte d'Or

› Productions végétales

« Heureusement, il y a les légumes »



Nièvre

› Syndicalisme

L'élevage allaitant à la croisée des chemins



Yonne

› Moissons à Quenne

Un tour de moissonneuse pour le préfet







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Moissons : Un début assez mitigé
05 • Productions végétales : « *Heureusement, il y a les légumes* »
06 • Coopérative laitière de Côte-d'Or : Une belle valorisation du lait
07 • Haute Côte-d'Or : Non à ce parc-là

Nièvre

08 • Irrigants : La DDT à la rencontre des agriculteurs
09 • Festival La bêêêle et Laine : un rendez-vous unique
10 • Syndicalisme : L'élevage allaitant à la croisée des chemins

Yonne

11 • Moissons : Le colza décevant lui aussi
12 • Moissons : Un tour de moissonneuse pour le préfet
13 • Cialyn-Sicarev : Activité stable mais résultats en hausse
14 • Télédéclaration 2018 : Un bilan positif pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Région

15 • Lapins : Une production en danger

Infos Services

16-17 • Analyses & Tendances
18-19 • Petites annonces
20-23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Plan biodiversité

150 millions pour rémunérer les services rendus par les agriculteurs

Le ministre de la Transition écologique a dévoilé le 4 juillet un plan biodiversité de 600 M€, qui comprend un volet agricole. À l'inverse des discussions à l'Assemblée nationale, il est moins question de brandir le bâton réglementaire que la carotte budgétaire. *« Nous voulons rémunérer les agriculteurs pour le service qu'ils rendent à la nature,* déclare Édouard Philippe. *La préservation des prairies et des zones humides, la plantation de haies dans les grandes plaines, la couverture des sols, sont autant de zones refuges pour la biodiversité, qui sont essentielles pour restaurer les populations d'insectes et d'oiseaux dans nos campagnes »*. Un budget de 150 M€ sera dédié aux *« services rendus à la nature »* d'ici 2021.

L'autre mesure phare du plan qui n'est pas sans incidence sur la profession agricole : un objectif *« zéro artificialisation net »* des sols. Le ministère veut compenser les surfaces grignotées par le béton en *« désartificialisant »* celles laissées à l'abandon, ou friches. *« Nous cherchons les outils qui permettront de freiner la gourmandise pas toujours justifiée de la consommation de terres agricoles »*, explique Nicolas Hulot, qui souhaite créer des incitations pour apprendre à *« désartificialiser »*. Diane Simiu, conseillère technique écologie au cabinet du Président de la République et du Premier ministre, rappelle lors d'un point presse en amont de la réunion des ministres, que la France perd l'équivalent d'un département tous les huit à dix ans, malgré les lois successives votées depuis près de quinze ans. *« Ça n'est pas la première fois qu'un politique parle de l'étalement urbain*, avoue le Premier ministre. *Des mesures ont été prises notamment dans les lois SRU, mais leur impact n'est pas satisfaisant »*.

Le gouvernement veut donc renforcer le pouvoir des préfets pour contrôler les plans d'urbanisme, et il mise sur le projet de loi Élan pour inscrire dans le texte une obligation pour les collectivités de lutter contre l'étalement urbain et favoriser la densification des villes. Un groupe de travail sera lancé avec les parties prenantes de l'urbanisation pour identifier les modèles économiques qui favorisent le recyclage foncier. *« Cela prendra un an, pour fixer avec les élus et les aménageurs une date crédible »*, précise Nicolas Hulot. **HC**

▸PRI info

Côte-d'Or *« Je transmets mon exploitation. Et vous ? »*
Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Répertoire Départ Installation
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

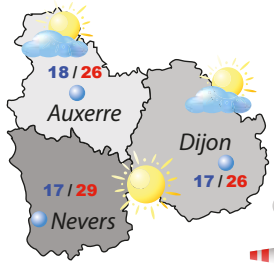
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Juillet



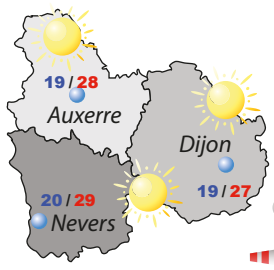
Ensoleillé
Le soleil s'imposera assez facilement sur votre département dans un ciel le plus souvent bleu azur.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 24 à 27°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Henri Joël
Soleil : 06h03 - 21h51
Lune : 06h21 - 22h14

Samedi 14 Juillet



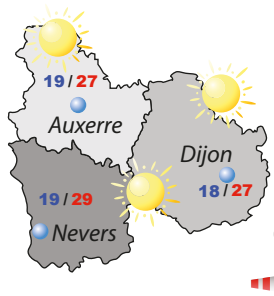
Agréable
Nous profiterons d'un temps estival et très ensoleillé sur l'ensemble du département.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 26 à 29°C

Vents : Nord 10 km/h

Saint Camille
Soleil : 06h04 - 21h50

Dimanche 15 Juillet



Estival
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps calme et très ensoleillé.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 26 à 28°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Donald
Soleil : 06h05 - 21h49
Lune : 08h53 - 23h38

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Juillet au Mercredi 18 Juillet
bruine / bruine / bruine
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 20 à 22°C

Du Jeudi 19 Juillet au Dimanche 22 Juillet
pluie forte / pluie localement orageuse / couvert / bruine
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 20 à 22°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Coupe du monde de Football

Tous avec les Bleus !

L'équipe de France dispute la finale de la coupe du monde dimanche après-midi en Russie. Les Bleus vont tenter de décrocher la deuxième étoile de leur histoire.


Salarié agricole et fan de foot, Julien Gaunet regardera la finale sur écran géant à la salle des fêtes de Créancey.

Il n'avait plus beaucoup de voix mercredi matin, au lendemain de la demi-finale France-Belgique. Julien Gaunet, salarié agricole à la SCEA Lucotte Jean-Marc, a fêté dignement la qualification des Bleus : *« Un écran géant avait été installé à la salle des fêtes de Créancey, où une soixantaine de personnes s'étaient réunies. Après le match, nous sommes allés à Pouilly célébrer cela comme il se doit. C'était énorme. La coupe du monde, quand elle nous sourit, offre des moments magiques ! »*. Une nouvelle victoire française dimanche en fin d'après-midi ravirait ce passionné de football âgé de 25 ans, évoluant au poste de latéral à l'association sportive de Pouilly-en-Auxois : *« comme beaucoup de monde, je suis à fond pour l'équipe de France. Le foot alimente les discussions de tout mon entourage en ce moment. Le foot est souvent critiqué avec les énormes sommes d'argent qu'il brasse, mais la magie de la coupe du monde apaise les esprits. Tout le monde va dans le même sens et supporte notre équipe. Le foot a cette faculté de rassembler les gens, c'est vraiment sympa. Nous sommes tous fiers d'être français. Je signe tout de suite pour revivre la même soirée que mercredi soir, même s'il faut se lever tôt le lendemain pour terminer de moissonner les blés »*.

Les premiers matchs à la radio

Les foins et les moissons ont contraint Julien Gaunet à suivre la grande majorité des rencontres à la radio : *« il n'était pas possible de faire autrement, c'est comme ça, il y a des priorités ! À la télévision, j'ai pu suivre les matchs contre le Danemark, l'Uruguay et la Belgique. Dimanche, nous finirons plus tôt le travail pour ne pas manquer ce match si important. Une deuxième victoire en coupe du monde marquerait les esprits. Personnellement, je ne me rappelle pas beaucoup de 1998 car je n'avais seulement cinq ans. En 2006, la France perd en finale contre l'Italie aux tirs au but, c'était cruel, je l'ai encore un peu à travers la gorge avec le coup de boule de Zidane et le penalty manqué de Trézéguet. Et je ne parle pas de la finale perdue il y a deux ans lors de l'Euro… Une victoire dimanche effacerait tout ça ! »*.

Interrogé mercredi matin quelques heures avant l'impression du journal, Julien Gaunet ne savait pas contre quelle nation allait être opposée l'équipe de France : *« personnellement, je préférerais la Croatie, qui a été poussée aux tirs au but à deux reprises et peut-être une troisième fois ce soir. Sur le plan physique, cela peut nous avantager en finale. Les Anglais, je les crains davantage. À mon avis, ils peuvent nous poser davantage de soucis. Dans tous les cas, cette finale va être un énorme moment. Ce sera très stressant, comme contre la Belgique. J'ai d'ailleurs arrêté de regarder le match à la 87ème minute tellement je ne tenais plus. Je reste confiant car nous avons une très bonne équipe, avec une belle maîtrise. Nous avons un super gardien et un très bon milieu de terrain. Je pense notamment à N'Golo Kanté qui est une véritable pieuvre, il récupère tous les ballons ! »*.

AURÉLIEN GENEST

Questions à…

Plusieurs personnes croisées dans les couloirs de la Maison de l'agriculture à Bretenière ont accepté de « poser » avec le maillot de l'équipe de France et de répondre à une question.

Comment avez-vous vécu le match contre la Belgique ?
Jean-Yves Blondat (responsable commercial à Terres de Bourgogne) : *« J'étais dans un bar, l'ambiance était très chaude ! Ce fut un match stressant. Le coup de sifflet final a été un très grand soulagement pour tout le monde, c'est une belle satisfaction de voir la France en finale. Même si nous n'étions pas à l'abri d'une égalisation, les Bleus ont démontré une très belle maîtrise du début à la fin, ce qui laisse augurer de très bonnes choses pour dimanche, dans le but d'arborer une deuxième étoile sur notre maillot ».*



Le football vous passionne-t-il ?
Jean-Marc Bidoire (ancien technicien du syndicat d'élevage ovin) : *« En temps général, je ne peux pas répondre par l'affirmative. En sport collectif, je préfère de loin le basket et en sport individuel, ma préférence est donnée au biathlon. Le football, je le regarde principalement durant la coupe du monde. Là, je suis tombé dans l'euphorie générale, c'est assez incroyable. Je regarderai bien sûr la finale dimanche, je supporterai notre équipe comme tous les Français ! ».*



Dans quel état d'esprit serez-vous dimanche ?
Laurie Bellegy (aide-comptable JA) : *« Je vais être très confiante car notre équipe a vraiment assuré jusqu'ici, il n'y a pas de raison que cela change. La coupe du monde est pour la France et pour personne d'autre, on y croit ! ».*



Camille Mancosu (animatrice syndicale JA) : *« J'ai vraiment envie de revivre ce que j'avais vécu quand nous avions remporté la première coupe du monde en 1998. Je m'en souviens très bien, même si je n'avais que 10 ans : j'étais descendue fêter la victoire dans la rue avec des amis. Je referais bien la même chose dimanche ! ».*

Maëlle Sureau (animatrice installation) : *« La journée va être très longue, comme les dernières minutes du match France-Belgique ! Les matchs me font beaucoup stresser à tel point qu'il n'est pas sûr que je regarde l'intégralité de la rencontre, allez les Bleus ! ».*

Quel est votre pronostic pour la finale ?
Franck Lavédrine (technicien laitier à Alysé, interrogé mercredi matin avant le résultat de la seconde demi-finale) : *« Je souhaiterais que la France affronte la Croatie. Je ne suis pas un grand spécialiste mais je pense que le jeu croate permettrait aux Bleus de placer davantage de contres pour marquer et remporter le match. Un score ? Cela ne peut pas être autrement qu'un 3-0, ils sont obligés de le faire ! La finale de 1998 est encore dans toutes les têtes, ce serait un très bien de revivre ça ».*



Quel joueur va faire la différence dimanche ?
Leslie Gard (assistante syndicale FDSEA) : *« Griezmann, Mbappé ou n'importe qui, peu importe ! L'essentiel est que l'équipe joue comme les précédents matchs. Le pays à l'occasion de vivre un moment positif, dans lequel se rassemblent des millions de personnes : là est bien l'essentiel. Que tout le monde se prenne au jeu, allez la France ! ».*



Laetitia Cabaret (animatrice réseau adhérents FDSEA) : *« Pour moi, c'est le capitaine Hugo Lloris. Après tout, c'est bien de marquer des buts mais c'est tout aussi important de ne pas s'en prendre ! ».*

Bastien Desvoyes (juriste à la FDSEA) : *« Pour moi, c'est l'équipe dans son ensemble qui devra faire la différence. Si je devais malgré tout choisir un joueur, j'aurais envie de dire Giroud : il est notre attaquant de pointe et n'a pas encore marqué de but pendant ce mondial. Son envie de marquer en finale sera décuplée ».*

Que ferez-vous si la France gagne la coupe du monde ?
Fanny Clémence, secrétaire comptable du Service de remplacement : *« Ce sera ma deuxième journée de vacances dans un camping de l'Île de Ré, j'espère déjà pouvoir regarder la finale ! Si la France gagne, l'ambiance sera assurément énorme, ma famille et moi avons déjà prévu de sauter dans la piscine s'il est possible de le faire. J'ai l'impression de revivre France 98, j'espère que le dénouement sera le même ! ».*



Quel est le plus beau match de l'histoire des Bleus, selon vous ?
Dominique Guyon, agriculteur à Meilly-sur-Rouvres : *« Il y a bien sûr la finale de 98, avec notamment ce troisième but inscrit par Emmanuel Petit face au Brésil, scellant définitivement notre victoire en coupe du monde. La demi-finale de cette coupe du monde en France face à la Croatie est pas mal non plus : menés 1-0 par la Croatie, les Bleus l'avaient emporté grâce à un doublé de leur défenseur Lilian Thuram ».*



Moissons

Un début assez mitigé

Un agriculteur de Poiseul-la-Ville évoque ses premières parcelles récoltées.

Les moissons ont débuté très tôt dans le département, y compris sur les plateaux. Près de Baigneux-les-Juifs, Nicolas Porcherot récoltait du colza le 30 juin : une grande première pour ce Côte-d'orien installé en 2003. Concernant les résultats, l'exploitant affichait une certaine déception à mi-parcours, avec des rendements d'un niveau très moyen pour une année pluvieuse, généralement favorable aux terres à faibles potentiels. Fauchées du 26 au 29 juin, les orges d'hiver en variété Salamandre livraient une majorité de rendements de 50 à 55 q/ha, comme l'indique l'agriculteur : *«D'autres parcelles atteignent difficilement 60 q/ha sans que je ne sache vraiment pourquoi. Il y a une grande hétérogénéité, très difficile à expliquer cette année. La qualité semble être au rendez-vous avec un calibrage supérieur à 90, mais la quantité n'y est pas. Avec l'eau que nous avons eue sur les plateaux, je pouvais m'attendre à de meilleurs résultats. Je pense que plusieurs facteurs comme les variétés et surtout le gel ont joué un rôle encore plus important cette année»*. L'agriculteur fait alors référence aux basses températures des 26, 27 et 28 février : *«je suis persuadé que ces gelées ont impacté le potentiel de certaines cultures, selon leur stade de développement. C'est vrai pour l'orge d'hiver mais aussi pour le colza qui est décevant lui aussi. Des parcelles sur des cailloux font plus de 25 q/ha quand un très bon champ, nettement en avance à la sortie d'hiver, a du mal à faire 20 q/ha ! Tout cela ne pèse pas bien lourd»*.


Les gelées de février ont impacté certains rendements selon Nicolas Porcherot, ici dans un champ de blé, le 5 juillet.

Jeudi 5 juillet, Nicolas Porcherot attendait avec impatience de moissonner ses blés pour relever la tendance décevante de ce début de récolte : *«mes meilleures parcelles sont dédiées à cette culture cette année»*.

Cap sur le blé

«Contrairement à l'orge ou au colza, le blé a la capacité de compenser l'impact du gel avec son nombre de grains par épis». Des risques d'orages étaient pourtant annoncés pour la fin de semaine, interrogeant fortement l'exploitant : *«nous avons évité les grosses perturbations du 3 juillet, ce qui nous a permis de continuer la moisson du colza dans de bonnes conditions. Les blés sont aujourd'hui mûrs à 80 % : s'il venait à pleuvoir en trop grande quantité, nul doute que la qualité serait altérée. Je garde beaucoup d'espoirs pour la récolte de blé, afin de remonter le niveau de ce début de moissons»*. Nicolas Porcherot se préparait également à faucher son blé cultivé en agriculture biologique : *«il est nettement moins en avance que le blé conventionnel, Togano est une variété tardive. En ce moment, il souffre de plus en plus du sec. De 20 à 25 q/ha, je crains fort que le potentiel ne diminue jusqu'à 15 q/ha, mais tout ceci reste à ce jour des suppositions. Les orges de printemps souffrent également, je ne sais pas ce qu'elles donneront. Question prix, heureusement, les céréales auraient tendance à s'améliorer. Je ne parle pas du colza qui ne bouge pas du tout et qui inquiète fortement avec les projets d'importations d'huile de palme actuellement en discussions»*.

AURÉLIEN GENEST

Journées châtillonnaises

Les ovins toujours en force



Les journées de la ville de Châtillon-sur-Seine ont permis, pour la vingtième édition, de présenter encore une fois la force vive des races ovines. Quelque 115 animaux ont été remarqués par un large public, à travers la présentation de huit races et la tenue de concours agnelles Île de France et agneaux de boucherie. Derrière la race Brune qui peuple généreusement le Châtillonnais et les départements voisins, la production ovine défend une tradition ancestrale représentée dès le XVIIIe siècle par le mérinos précoce. Le cheptel ovin devrait reprendre de l'importance dans cette petite région pour utiliser les surfaces fourragères implantées pour pallier aux rendements incertains des céréales. C'est bien dans cet esprit que les éleveurs ovins présents à ces deux journées ont fait valoir l'intérêt de la sélection génétique au service de la boucherie. En complément à cette exposition, la traditionnelle dégustation d'agneau grillé a ravi les palais des fins gourmets. Une démonstration de tonte est venue parfaire le spectacle.

JEAN-MARC BIDOIRE

Palmarès

Agneaux de boucherie 1er prix et meilleur agneau : EARL Joubert (Coulmier-le-Sec), 2ème : Gaec La Berrichonne (Montliot-et-Courcelles), 3ème : Roland Dumet (Chemin d'Aisey), 4ème : EARL Joubert, 5ème : EARL du Larry (Planay). Agnelles Île de France Premier prix : Gaec Saunois (Étais), Benjamin Lenormand (Millery), 3ème : EARL du Larry, 4ème : Julien Pane (Dampierre-en-Montagne), 5ème : Jérôme Voinchet (Poinçon-lès-Larrey), 6ème : EARL Claudon (Gevrolles).

Jeu-concours Jours T chez Claas Bourgogne

Et le gagnant est… Nicolas Porcherot

Claas a organisé en mars dernier une opération nationale dans son réseau, opération baptisée Jours T, destinée à promouvoir l'évolution de ses gammes de tracteurs. Un jeu-concours était proposé aux agriculteurs qui se déplaçaient chez leur concessionnaire avec à la clé l'opportunité d'essayer un tracteur Claas pendant 150 h. Le tirage au sort a été réalisé il y a quelques semaines. Sur l'ensemble du territoire, 61 gagnants ont été désignés, un par concession participante.

Pour Claas Bourgogne, c'est Nicolas Porcherot de l'EARL éponyme qui est l'heureux élu. La semaine dernière à Laignes, Fabrice Boleis, directeur de Claas Bourgogne, a remis les clés d'un Arion 650 Advance à l'agriculteur de Poiseul La Ville, en présence de Lionel Martin, chef des ventes et Johann Guenon, commercial du secteur.

Nicolas Porcherot et son épouse Murielle sont à la tête de deux structures céréalières, une en conventionnel sur 140 ha et l'autre sur 100 ha en agriculture biologique. Client de la base de Claas Laignes depuis de nombreuses années, il connaît bien la gamme Claas puisqu'il a déjà un Arion 640, un Axion 830 et une Lexion 440. Nicolas Porcherot envisage de tester son Arion 650 au déchaumage, au transport et au semis d'automne.



Productions végétales

« Heureusement, il y a les légumes »

Olivier Père, exploitant agricole à Chevigny-Saint-Sauveur, s'est lancé dans le maraîchage et la vente directe de légumes il y a trois ans. L'activité est en plein essor et satisfait pleinement le Côte-d'orien.



Olivier Père, dans l'une de ses serres. La demande en légumes est croissante, ses surfaces de production dépassent désormais les cinq hectares.

Il ne s'attendait vraiment pas à un tel succès. *« Si j'avais su, je me serais lancé bien avant »*, reconnaît Olivier Père, agriculteur de 39 ans habitant Chevigny-Saint-Sauveur dans l'agglomération dijonnaise. Le producteur céréalier recherchait une diversification pour lisser des résultats économiques en berne sur ses 214 hectares de grandes cultures. La production et la vente directe de légumes se sont imposées en 2015 avec un important bassin de consommation à proximité. *« L'exploitation touche Chevigny, Quetigny est juste à côté et nous ne sommes qu'à quelques minutes du centre-ville dijonnais avec la Lino et les transports en commun »*, indique Olivier Père. L'essai a été transformé dès le lancement de l'atelier, dans lequel tous types de légumes sont proposés, en cueillette libre pour la majorité. *« Nous avons commencé par vendre 300 salades par mois, ce que je trouvais déjà très bien. Aujourd'hui, nous en vendons 900 tous les 15 jours durant huit mois de l'année »*, indique le membre du GPFL 21 (Groupement des producteurs de fruits et légumes de Côte-d'Or), qui s'est notamment distingué fin janvier lors de la cérémonie des trophées de l'agriculture.

La Ferme du Château ouvre toute l'année, tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche (lundi, mercredi, samedi de 9 h à midi et mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17 h à 19 h). Olivier Père et son associé Sylvain Bourguignot emploient un salarié à temps plein ainsi que trois saisonniers. *« C'est un tout autre métier »*, fait remarquer Olivier Père, *« nous produisons, discutons avec les clients et vendons sans le moindre intermédiaire. La satisfaction de la clientèle est une motivation supplémentaire. Les échanges sont enrichissants dans tous les domaines. Contrairement aux grandes cultures, nous avons la possibilité d'innover tous les ans car il existe une multitude de variétés. Cette année, pour la première fois, nous proposons des pastèques, des haricots à rames, des pommes de terre douces violettes et du maïs doux »*.

La clientèle est très diversifiée, de tous âges et de tous horizons : *« dresser un profil n'est vraiment pas évident. Une chose est sûre, les consommateurs recherchent tous la proximité »*. Dans son exercice, Olivier Père bénéficie de l'aide précieuse d'Anne-Laure Galimard, conseillère à la Chambre d'agriculture.

AURÉLIEN GENEST

Moissons Pas encore ça

Les revenus du maraîchage seront encore une fois les bienvenus pour la Ferme du Château, après un début de moisson assez décevant. Les premières parcelles de colza fauchées la semaine dernière laissaient apparaître des rendements de 25 à 30 q/h, sur des terres inondées à deux reprises depuis la sortie d'hiver.
L'orge en variété Étincel ne devrait pas dépasser la barre des 70 q/ha malgré son implantation sur les meilleures terres de l'exploitation. La récolte de blé devait débuter ce début de semaine, en fonction de la météo, avec des craintes suite à l'excès d'eau des dernières semaines et aux coups de chaleur parfois importants des derniers jours.

Moutarde

Direction 15 quintaux

La récolte de moutarde, très précoce, s'achemine vers un rendement inférieur à celui de 2017.



Les premiers résultats varient de 12 à 20 q/ha en plaine dijonnaise.

La moisson n'avait jamais démarré aussi tôt depuis 2003, elle concerne à ce jour 40 % des surfaces contractualisées. *« La somme des températures a accéléré le calendrier de la moutarde, pour aboutir à une moisson très précoce. Une très grande majorité des parcelles serait fauchée aujourd'hui si les pluies n'avaient pas fait leur apparition la semaine dernière »*, souligne Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture.

PMG en baisse

Le rendement des 5 550 ha de cultures devrait terminer aux alentours de 15 q/ha, soit une baisse de l'ordre de 25 % par rapport à 2017. *« Nous nous attendions à faire plus, surtout après les bons résultats de l'an passé »*, poursuit le technicien. Cette précocité et ce niveau de rendement peuvent s'expliquer par un manque d'ensoleillement et un excès d'eau au printemps, suivis d'un passage brutal à des chaleurs parfois importantes. Ces phénomènes ont engendré un faible développement des racines qui a pénalisé le remplissage du grain : le poids de mille grains est ainsi 20 % inférieur à ce qu'il devrait être.

Une marge toujours intéressante

Fabrice Genin, président de l'association générale des producteurs de graine de moutarde de Bourgogne, reconnaît ces difficultés : *« L'excès d'eau a touché principalement les bonnes terres, ce sont elles qui ont le plus souffert. C'est une petite année, c'est vrai, sachant que la moyenne des anciennes campagnes approche 17 q/ha. Mais avec un prix supérieur à 810 euros la tonne comme lors des trois dernières années, la moutarde permettra une nouvelle fois de tirer son épingle du jeu. En marge, la majorité des agriculteurs feront aussi bien voire mieux que le colza, pour lequel il n'y aura pas de miracles non plus dans le département »*.

De bonnes surprises

Cyril Pautet, exploitant à Rouvres-en-Plaine, se satisfait largement de ses résultats. Sa variété sous numéro ci 1142, présente sur 25 ha de l'exploitation, a livré un rendement de 17,7 q/ha. Une autre parcelle de 10 hectares en variété Espérance termine quant à elle à 14,70 q/ha : *« Elle avait gelé en février et semblait très mal embarquée. C'est un peu inespéré »*, indique l'exploitant ayant récolté sa production le 30 juin et le 1er juillet avec une dizaine de jours d'avance sur le calendrier. La campagne 2017 s'était soldée sur une moyenne de 19 q/ha à Rouvres-en-Plaine.

AURÉLIEN GENEST

ÉLIE RADIATEURS
FABRICATION - RÉPARATION
ÉCHANGE
VL - PL - AGRICOLE - TP
INDUSTRIEL
10% de remise exceptionnelle
sur présentation de cette publicité

ZAE cap Nord - 11, Rue en Rosey - 21850 St Apollinaire
Tel. 03 80 68 80 90 - Fax 03 80 68 80 99 - elie-et-fils@orange.fr

Coopérative laitière de Côte-d'Or

Une belle valorisation du lait

La CLCO participe depuis peu à la fabrication du yaourt « Carrefour - C'est qui le patron ».



Les membres du GIEE, le 5 juillet à Alésia.

La coopérative laitière de Côte-d'Or et son groupement d'intérêt économique et environnemental GIEEnvilait viennent de concrétiser une démarche de valorisation de la production avec Eurial et Carrefour. Depuis le mois dernier, plusieurs éleveurs fournissent du lait destiné à produire le yaourt *« Carrefour - C'est qui le patron »* qui ambitionne de mieux rémunérer les producteurs. Hervé Dechanet (Poison-lès-Grancey, 52), Florian Lamarche (Turcey), Jean-Luc Ravier (Éringes) et Pierre Neugnot (Genay) sont les premiers lancés. Ces quatre éleveurs fourniront chaque année 500 000 litres de lait à l'usine de Jouy dans l'Yonne, avec des besoins susceptibles d'évoluer. Bien d'autres éleveurs du GIEE sont aujourd'hui dans les starting-blocks.

Une plus-value intéressante

Avec cette démarche, le prix du lait payé aux producteurs grimpe à 400 euros les 1 000 litres, pour une très belle plus-value 25 %. Le cahier des charges contraint toutefois à faire pâturer les animaux au moins trois mois dans l'année, à les nourrir avec des aliments non OGM dans des rations comprenant 20 % de luzerne et autres légumineuses. Ces obligations engendrent des coûts supplémentaires estimés entre 15 et 20 euros/1 000 litres pour chaque producteur, assurant tout de même une plus-value finale d'au moins 60 euros/1 000 litres.

Des projets dans les cartons

Fabienne Lépy, présidente de la CLCO, se félicite logiquement de cette nouvelle filière : *« la création de notre GIEE il y a dix-huit mois nous a été très utile, le groupement nous a permis de saisir cette opportunité. Nous ne sommes qu'aux prémices, mais nous espérons d'ores et déjà un grand succès pour ce produit et une augmentation des volumes transformés. Notre collectif de 36 éleveurs engagés dans le GIEE produit 22 millions de litres de lait chaque année : nous avons la capacité d'augmenter la production et de développer d'autres filières. Nous voulons d'ailleurs que d'autres pistes qualité se concrétisent prochainement. Notre objectif est de valoriser au moins 20 % de notre production en lait. Pour ce faire, nous comptons beaucoup sur le contrat de transition écologique qui sera signé dans les prochains jours au ministère ».*

Aurélien Genest


Hervé Dechanet, Florian Lamarche, Jean-Luc Ravier et Pierre Neugnot sont les premiers éleveurs lancés dans la démarche. Les yaourts concernés sont vendus 2,49 euros par packs de 12 dans les établissements Carrefour.

Équins

La passion du selle français

Une douzaine d'exploitants agricoles élèvent des chevaux de sport en Côte-d'Or. Rencontre avec l'un d'entre eux, dans le Val de Saône.

Harmonieux, robuste, avec de la force et du sang : le selle français est le cheval de sport préféré des éleveurs côte-d'oriens. À Pagny-le-Château, Nicolas Michaud élève quatre juments et leurs poulains, en plus d'un élevage bovins lait Prim'Hostein. *« Les chevaux de sport sont présents sur la ferme depuis de très nombreuses années. Mon grand-père en faisait déjà. Pour ma part, je suis tombé dans la marmite à mon plus jeune âge, c'est devenu une grande passion au quotidien »*, confie l'éleveur du Gaec de Tontenant.

La polyvalence du selle français lui permet de pratiquer de nombreuses disciplines en compétition comme en loisir, à l'image des prestigieux concours de sauts d'obstacles. Nicolas Michaud participe quant à lui à plusieurs concours d'élevages : *« cela permet de se comparer à d'autres écuries et de situer plus précisément le niveau de ses animaux, c'est très enrichissant »*.

Un *« petit plus »* économique

Passionné de génétique, Nicolas Michaud poursuit le travail de sélection entrepris dans son élevage depuis plusieurs générations : *« comme dans tout autre élevage, le but est aussi de commercialiser des animaux. En général, nous en écoulons un par an. Les clients sont principalement des locaux : des particuliers qui souhaitent se faire plaisir avec un cheval ou tout simplement des marchands professionnels. Avec les chevaux de sport, comme la vigne, il faut attendre plusieurs années pour obtenir le fruit de son travail »*. Les prix de vente sont très variables et peuvent varier de 5 000 à 15 000 euros pour un cheval adulte âgé d'au moins cinq ans. *« Ces tarifs peuvent paraître importants, mais la marge n'est jamais très élevée. En effet, les frais d'élevage avoisinent les 1 000 euros par an pour un cheval, sans compter le temps passé à l'entretenir et à l'élever »*, relève Nicolas Michaud. *« Personne ou presque »* n'arrive à vivre de ce type d'élevage dans la région selon l'éleveur de Pagny, même si le *« petit plus »* économique est tout de même certain : *« en plus des ventes, chez nous, les chevaux nous ont permis de déclencher l'ICHN, avant même que les vaches laitières deviennent éligibles »*.

Rendez-vous : un concours de poulains avec leur mère se déroulera le 17 juillet à partir de 9 heures à l'Étrier de Bourgogne, à Dijon.

Aurélien Genest


Nicolas Michaud participe à des concours d'élevages et commercialise, en moyenne, un animal par an.

Traits Auxois Concours modèles et allures, c'est parti

L'Union nationale des chevaux de Traits Auxois a débuté sa série de concours Modèles et Allures qualificatifs pour le prochain National, programmé les 8 et 9 septembre à Semur-en-Auxois. La première épreuve s'est tenue le 23 juin à Saint-Sauveur, dans l'Yonne. Trois épreuves se dérouleront en Côte-d'Or ces prochaines semaines : à Liernais le 4 août, à Vitteaux le 11 août puis à Meursanges le 15 août. Le concours de Poulains de Saulieu est fixé au 20 octobre.

Haute Côte d'Or

Non à ce parc là

Des agriculteurs ont manifesté leur mécontentent en marge de l'assemblée générale du parc national des forêts de Champagne-Bourgogne. Celle-ci n'a finalement pas eu lieu.



Un blocage a été effectué autour de Vanvey.

Mercredi 4 juillet, les FDSEA et les JA de Côte-d'Or et de Haute-Marne appelaient à la mobilisation pour empêcher le déroulement de l'assemblée générale du parc national de Champagne-Bourgogne prévue à Vanvey.

Ce projet n'est qu'un *«simulacre de démocratie intolérable»* selon les syndicats. Les manifestants regrettent le faible nombre de voix du secteur économique : *«il n'est représenté qu'à hauteur de 20% dans les votes. Le secteur économique n'est pas écouté, au risque de vider le territoire. Dans ces conditions, il n'est pas possible de se faire entendre calmement, d'autant que le GIP n'hésite pas à mettre en avant les consensus fictifs qu'il aurait trouvés avec les différents acteurs»*. La version V3' de la charte du parc, très proche de la V3, devait être votée ce 4 juillet. Le document ne contenait *«aucune amélioration pour la prise en compte et le maintien du tissu économique local»*. Pire, elle est assortie de recommandations du comité national de protection de la nature *«encore plus irréalistes»*.

Pour un projet équilibré

«Si la vision à long terme du futur parc est la protection de la naturalité, au détriment de l'humain, et sans le secteur économique, alors nous refusons cette vision, car notre territoire, bien que peu peuplé, n'est pas vide» communiquent les FDSEA et les JA, mettant en garde les partisans de cette vision. En effet, maintenir en état un territoire sans activité économique demande beaucoup d'argent pour l'entretien et la sécurité. *«Ces derniers points ne pourront plus venir que de subventions, or nous savons tous que les caisses sont vides»*, font remarquer les syndicats. Un projet de territoire équilibré, basé sur les trois piliers fondamentaux du développement durable (environnement, économie, aspect sociétal) est demandé dans une démarche participative et démocratique effective.

Le monde agricole continuera à se mobiliser pour faire vivre le territoire dans un souci de préservation de l'environnement, mais aussi d'habitabilité et de développement des services. *«Il est intolérable que le secteur économique, malgré son rôle central pour limiter la désertification humaine et l'enfrichement, et alors même qu'il a préservé le territoire depuis des générations sans que des bureaucrates ne viennent imposer des règles aberrantes et déracinées, ne soit pas plus représenté et écouté»*, répète la profession.

Réactions

Les FDSEA et les JA de Côte-d'Or et de Haute-Marne réagissent au communiqué du GIP, suite à ce blocage:
«Contrairement à ce qui est évoqué dans le communiqué du GIP, nous rappelons que les habitants, les travailleurs, les cars, les camions, les forces de l'ordre et de manière générale toutes les personnes extérieures au GIP ont pu traverser les barrages. Nous regrettons sincèrement de devoir en arriver à des blocages tels que celui-ci pour avoir une chance d'exister aux yeux du GIP dans notre territoire. Nous signalons aussi que le blocage s'est déroulé sans heurts et dans les meilleures conditions, à l'exception d'un unique incident provoqué par l'un des membres de GIP qui a souhaité forcer un barrage, renversant au passage violemment un manifestant à pied. Nous trouvons cette réaction très symbolique de la manière dont les acteurs économiques sont considérés par le GIP. Une plainte sera déposée. Les FDSEA et JA 21 et 52 se félicitent de ce blocage pacifique réussi, et nous espérons que cela permettra que le monde agricole soit enfin écouté, sans que cela ne nécessite de reconduire ce genre d'actions. Un courrier sera prochainement adressé au Ministre de la Transition écologique et solidaire pour détailler nos revendications et nous assurer que, malgré le mal que le GIP se donne pour museler ses opposants, M. le Ministre ne puisse pas ignorer nos revendications pour un vrai projet de développement durable, bénéfique à tous, à l'environnement autant qu'aux personnes qui font vivre notre territoire».

Groupama

Une collecte pour la bonne cause



Brigitte Fleury a remis un chèque de plus de 6 000 euros à l'Argad.

Élus et collaborateurs de la caisse régionale Groupama Grand Est, accompagnés de leurs partenaires locaux et de leurs proches se sont massivement mobilisés à travers onze balades solidaires.

Chacune d'entre elles a permis de collecter de l'argent puis de le reverser à neuf associations de maladies rares.

En Côte-d'Or, le rendez-vous était donné à Brazey-en-Plaine, où 220 marcheurs se sont mobilisés pour l'Argad (Association pour la recherche génétique des anomalies du développement).

Plus de 6 000 euros ont été collectés et ont contribué au financement du prestigieux Festival international du film sur le handicap, qui s'est tenu à Dijon le mois dernier.



Irrigants

La DDT à la rencontre des agriculteurs

La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a organisé le 29 juin dernier une opération de contrôle pédologique sur une station de pompages de l'exploitation de Laurent Rabereau à Saint-Laurent l'Abbaye. L'occasion de remettre un coup de projecteur sur la législation en vigueur.


Les participants à ce contrôle pédologique devant le forage de Laurent Rabereau.

Beaucoup de monde ce vendredi matin à l'appel de la DDT sur l'exploitation de Laurent Rabereau à Saint-Laurent-l'Abbaye.

Parmi les participants à cette journée, le Coderst (Conseil Départemental de l'Environnement, Des Risques Sanitaires et Technologiques) l'Agence Française pour la Biodiversité et les membres des Irrigants représentés par leur président Didier Guyon. Ce contrôle pédologique avait lieu sur l'un des 13 bassins-versants du département à savoir le Nohain Mazou sur la nappe calcaire Nivernaise et le piézomètre Bouhy. L'objectif de ces visites est de détecter les éventuelles infractions à l'obligation de déclaration, vérifier le respect des dispositions techniques figurant dans les arrêtés, et contrôler les prélèvements qui font d'une autorisation annuelle à des fins d'irrigations agricoles.

Selon les chiffres statistiques de la DDT, dans la Nièvre, l'analyse de la répartition annuelle des prélèvements montre que la part liée à l'irrigation représente 20 %, troisième poste de pompage derrière l'eau potable et l'industrie. En termes de volume, ces prélèvements représentent entre 3 à 9 m^3 depuis 2008, variant en fonction des conditions climatiques, dont 70 % proviennent des eaux superficielles et pour le reste des eaux des nappes souterraines. C'est pour préserver cette ressource importante pour l'économie agricole que les instances publiques et professionnelles ont d'ores et déjà identifié des leviers pour optimiser l'utilisation de l'eau : tout d'abord faire évoluer les techniques culturales et les systèmes de cultures (techniques de travail du sol, de semis et choix des variétés cultivées), mais aussi stockage de l'eau en hiver, notamment dans des retenues de substitution ou collinaires.

Des données importantes à collecter

Depuis le 19 décembre 2011, la loi sur l'eau impose la tenue d'un registre d'irrigation. Plusieurs points importants doivent figurer obligatoirement dans ce recueil. Premièrement la localisation de l'installation des prélèvements, l'origine de l'eau et la profondeur du forage. Deuxièmement, le type d'installation de mesure et la date de la pose initiale de cette installation. Le relevé mensuel de l'index, et les éventuels incidents doivent également être notifiés. Enfin toutes interventions techniques sur les compteurs doivent être précisées avec la date de l'opération et le relevé de l'index avant cette opération.
Ce registre est tenu à disposition de l'Agence de l'Eau. Il peut se présenter pour l'instant sous la forme d'un fichier électronique ou dans un format standard. Actuellement, la DDT travaille sur la mise en place d'un document unique qui a vocation à harmoniser les pratiques et faire gagner du temps à l'exploitant et aux contrôleurs. Il doit rentrer en vigueur en 2019.

THÉOPHILE MERCIER


Xavier Petit du bureau de la protection ressources en eau de la DDT en pleine explication sur la législation vigueur.

Ifocap

Stéphane Aurousseau nommé président

Stéphane Aurousseau succède à Dominique Barreau à la présidence de l'Ifocap.


Stéphane Aurousseau est le nouveau président de l'Ifocap.

Le 27 juin, l'assemblée générale de l'Ifocap (Institut de Formation des Cadres Paysans) a élu Stéphane Aurousseau comme nouveau président. Il est également président de la FDSEA de la Nièvre, administrateur de la caisse régionale du Crédit Agricole du Centre-Loire, il est entré au conseil d'administration de l'Ifocap en 2001. L'éleveur et producteur de céréales nivernais, succède à Dominique Barreau qui était président depuis 2009. Il a décidé de ne pas se représenter à son poste et reprend donc sa casquette d'ambassadeur aveyronnais. Pour Stéphane Aurousseau, *«la formation est un préalable indispensable à l'action et à l'engagement des hommes et des femmes sur leur territoire»*. Le nouveau président s'appuiera sur un conseil d'administration renouvelé de 19 personnes pour promouvoir les services de l'Ifocap au bénéfice des acteurs du monde agricole et rural.
À près de 60 ans, l'Institut reste fidèle à sa mission, former des hommes et des femmes d'action capables d'agir sur les problèmes de leur temps.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Zoom Les mardis de l'Ifocap : un grand rendez-vous de réflexion dans la Nièvre

L'Ifocap organise, dans le cadre de son cycle national de formation inter-OPA, des conférences thématiques touchant l'agriculture d'aujourd'hui et ses enjeux : les *"mardis de l'Ifocap"*.

Ces rendez-vous sur des sujets de fond rassembleront à Paris et dans les départements (par visioconférence) tous les acteurs de notre profession qui souhaitent renouveler leur regard sur notre organisation collective et la place de l'agriculture dans la société. Des intervenants aux parcours très variés alimenteront les débats : sociologues, entrepreneurs, scientifiques, chercheurs, élus locaux… La FDSEA de la Nièvre et toutes les organisations professionnelles réunies au sein du Caf partagent l'ambition, comme l'année passée, de participer nombreux à ces conférences, à distance depuis la Nièvre, en visioconférence interactive.

Les dates sont arrêtées : le 13 novembre, le 4 décembre, le 8 janvier, le 5 février et le 9 avril. La FDSEA communiquera les thématiques, intervenants et lieux à partir de septembre.

Festival

La bêêêle et Laine : un rendez-vous unique

L'espace socioculturel du Cœur du Nivernais organise la seconde édition du festival des moutons et de la laine, la bêêêle et Laine à Saint-Saulge du 20 au 22 juillet 2018. Retour sur la philosophie de l'événement et le programme 2018.



L'Espace socioculturel Cœur du Nivernais (centre social Saint Saulge) organise la seconde édition du festival des moutons et de la laine, "la Bêêêle et Laine", à Saint Saulge du 20 au 22 juillet 2018.
On retrouve notamment au cœur du pilotage de ce festival des représentantes du collectif Morvanlaine, des éleveurs de moutons, des habitants de la communauté de communes.
Ce festival unique en région Bourgogne Franche-Comté a pour objectif *«de mettre en lumière le territoire autour d'une ressource locale et des savoir-faire à retrouver à savoir la laine de mouton»* explique Claire Planteline, directrice du centre social de Saint-Saulge. Il faut dire que ce matériau est de moins en moins valorisé et rémunérateur pour les éleveurs ovins. Cet événement a donc vocation à lui redonner ses lettres de noblesse. Un an de travail a été nécessaire pour aboutir à ce projet d'envergure. Un événement auquel participent 70 bénévoles.
Sur le festival sont prévus plusieurs animations ludiques, culturelles et historiques, ateliers, visites, spectacles, au cœur du sujet des moutons et de la laine, mais également des professionnels de la transformation artisanale avec un marché artisanal, venant de la France entière, mais aussi de l'étranger (une quarantaine d'exposants).
« Ce festival, convivial, de sensibilisation à la laine, retrace toute la filière ovine : du mouton à la laine. Il s'agit d'une manifestation familiale, festive et pédagogique visant à valoriser notre territoire et ses savoir-faire, à sensibiliser autour de la filière ovine et servant de support au tourisme local » explique encore Claire Planteline.

Lever de rideau sur le festival

Le festival organise une soirée spéciale de lancement à Rouy le vendredi 20 juillet à partir de 16h. Les festivités seront lancées par la chasse aux moutons organisée par le Conservatoire du jeu. Un parcours ludique pour découvrir la filière de la laine et ovine. La soirée va se poursuivre ensuite par la projection du film « conter les moutons, regard de la filière ovine dans le cœur du Nivernais. » Un documentaire réalisé par Yann Dupont avec la participation des écoliers de Saint-Saulge et Rouy. Pour conclure la soirée, le groupe « Trio Morvan » monte sur scène et assure le spectacle avec un répertoire de musique traditionnelle du Morvan. Durant la soirée, vous avez la possibilité de vous restaurer avec un menu entièrement local.

Un programme riche et varié

Durant deux jours, les animations de cette deuxième édition de la bêêêle et Laine ne vont pas manquer. Vous pourrez assister à la présentation de brebis de différentes races et exposition de toisons et d'objets fabriqués à partir de la laine : cet espace sera plus important qu'en 2016 (14 races représentées), enrichi et animé durant les deux jours par Christina Zofall Wilson et par la Fibre Textile pour la partie transformation de la laine. (lavage, cardage, peignage manuel, filage au fuseau et au rouet, tissage et feutrage). Vous pourrez dans le même temps apprendre à trier les toisons.
La laine dans tous ces états c'est aussi la conception de matelas réalisés à partir de la laine locale, un atelier animé par un matelassier professionnel.
Ce programme fait aussi la part belle aux enfants avec pas moins de six ateliers laines animés par les membres de Morvanlaine. Ces bénévoles s'adresseront tantôt aux jeunes, tantôt aux adultes sur des thématiques comme le feutre, la confection de bijoux en laine ou encore la teinture naturelle. Un espace petite enfance intitulé *« les petits agneaux »* est également prévu. Il sera entièrement décoré par les Assistantes Maternelles du Cœur du Nivernais, qui vont confectionner pour l'occasion un raconte-tapis autour des moutons, de la laine… et du loup.

De multiples démonstrations

Assister à un festival autour du mouton c'est aussi comprendre les différents corps de métier. Ça sera le cas notamment avec des démonstrations de tontes en présence de tondeurs locaux. Ils vous présenteront de manière didactique les différentes étapes d'une tonte. Vous verrez aussi comment la laine est travaillée pour être valorisée. Enfin plus impressionnant, la démonstration de chiens de troupeaux, animal essentiel dans les cheptels. Côté démonstration, la nouveauté de cette deuxième édition c'est la présence de Fab 'Lab (sorte de laboratoires locaux) qui vont associer laine et numérique et notamment fabriquer sous vos yeux des pièces détachées. Un espace surprenant à découvrir. Enfin pour finir ce festival, vous pourrez déambuler autour de l'église de Saint-Saulge et rencontrer les producteurs locaux à l'occasion du marché le dimanche matin.

THÉOPHILE MERCIER

Contact

Retrouvez le programme sur www.escn58.info ou par téléphone au 03 86 58 21 10

FDSEA

Mes Parcelles : un accompagnement spécifique pour les adhérents FDSEA

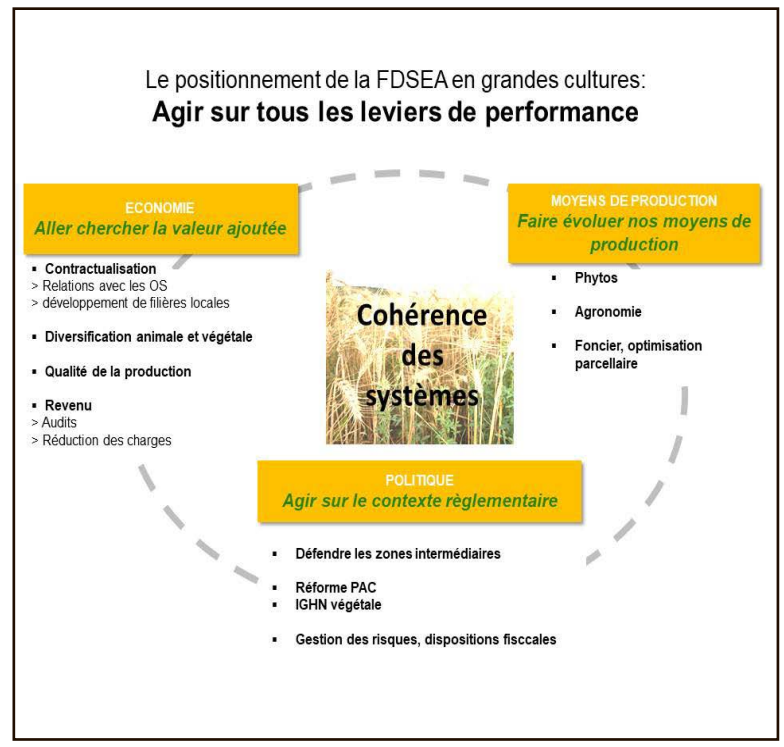
Mes parcelles est un outil "connecté" qui sécurise vos obligations réglementaires et vous accompagne dans la maîtrise technique et économique de votre exploitation.

Depuis plusieurs mois, la FDSEA affiche sa stratégie d'accompagnement des producteurs de grandes cultures et décline des actes issus de cette dernière.
Dans le prolongement de l'axe économique et technique de cette stratégie, la FDSEA a conclu un accord avec la Chambre d'agriculture permettant à ses adhérents souhaitant bonifier leur maîtrise technique et économique, de s'abonner, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique, à l'application "mes parcelles".

Les fonctionnalités de l'outil "mes parcelles"

L'accès à mes parcelles se fait par internet, aucune installation n'est nécessaire et est accessible depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette. L'outil est simple d'utilisation avec sa saisie unique et son accès à la cartographie du parcellaire.
Avec "mes parcelles" vous gérez facilement la traçabilité de votre exploitation : enregistrement des différents travaux (semis, épandage de fumier…), vérification de la conformité de son registre phytosanitaire avec la consultation des fiches techniques des produits. La fertilisation est optimisée : calcul des doses NPK à partir de vos données et des références locales, vous pouvez prévoir le fractionnement d'apports d'engrais, vérifier la conformité des dates d'épandage, enregistrer le cahier d'épandage à partir du plan prévisionnel… Tout cela vous permet aussi de vous assurer une certaine sécurité face à la réglementation. L'outil mes parcelles vous permet aussi de suivre au fur et à mesure vos charges par hectare et d'estimer les marges.
Un conseiller de la chambre d'agriculture vous accompagnera pour la prise en main de l'outil.
Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Maëla Guegan à la FDSEA au 03 86 93 40 92.

FDSEA 58



Syndicalisme

L'élevage allaitant à la croisée des chemins

Les mutations économiques et sociales qui ont affecté les exploitations agricoles ont de tout temps conduit les agriculteurs à adapter leur modèle de production et de développement. Face à ces évolutions, les paysans n'ont jamais failli. Mais les temps sont durs… Et c'est désormais à la conjonction de trois « mouvements de fond » que l'élevage fait face : demande sociétale chamboulée, déstabilisation galopante des équilibres commerciaux et nouvelle réforme de la PAC.

Le cocktail peut paraître explosif mais c'est bien avec ces nouveaux éléments de « perturbation » que l'élevage allaitant devra dans les mois et les prochaines années construire son modèle économique. Face à ce défi, chaque maillon de la filière devra prendre sa part, de la grande distribution qui considère encore qu'elle peut jouer au chat et à la souris avec les éleveurs, à l'aval de la filière qui devra lui aussi prendre ses responsabilités pour accompagner les éleveurs vers une vraie valorisation de leur production. Se coucher face à la grande distribution n'a jamais constitué une stratégie. Au sortir de l'examen du projet de loi pour *« l'équilibre des relations commerciales dans les filières agro-alimentaires »*, il serait temps que les acteurs de l'interprofession *« mûrissent »*, au sens propre comme au figuré. Et au milieu de tout ça, les éleveurs devront tirer leur épingle du jeu… Entre mondialisation du marché de la viande, réforme de la PAC et nouvelles attentes des consommateurs. C'est pour leur donner quelques clefs de compréhension de cet environnement en mouvement, que la section bovine de la FDSEA avait invité Jean-Pierre Fleury, président du Copa-Cogeca viande à Bruxelles, le 5 juillet dernier à Rouy.

Cheptel allaitant : Décapitalisation amorcée

La soirée débutait par une rapide présentation de la conjoncture bovine, confirmant chiffres à l'appui, le phénomène de décapitalisation du cheptel allaitant constaté depuis plusieurs mois. Avec un impact immédiat sur les naissances, en recul de 227 500 unités entre mai 2017 et avril 2018. Corollaire de ces constats, une tension sur l'offre et donc sur les cours des animaux maigres, les cotations 2018 sur les broutards charolais de 450 kg atteignant leur plus haut niveau depuis cinq campagnes. Sanction en revanche sur les bovins finis où les niveaux d'abattage de femelles allaitantes, en progression de + 7 % sur un an, pèsent fortement sur les cours affaissés depuis plusieurs mois. La cotation entrée abattoir de la vache R était fixée à 3,76 €/kg en semaine 22, en retrait de 3 % par rapport à 2017. Une érosion des cours fort heureusement non aggravée par l'afflux de réformes laitières sur le marché, les perspectives de redressement du prix du lait sur le second semestre 2018 étant perceptibles selon les analyses du Cniel.

Accords de libre-échange : la technocratie européenne si loin… si impactante !

C'est ensuite à l'appui d'une vision européenne et quelque peu *« géopolitique »* du sujet que Jean-Pierre Fleury, président du syndicat européen des producteurs de viande bovine (Copa-Cogeca viande) présenta les accords commerciaux en cours de discussion à la commission. Tête de gondole, le Ceta et le Mercosur dont les tonnages annoncés donnent le vertige : Près de 160 000 tonnes de viande bovine qui servirait de monnaie d'échange à de potentiels marchés pour les produits des pays membres de l'UE. *« Lorsque l'on commerce avec des pays qui n'ont rien à vendre en matière industrielle ou de services, ce qu'ils mettent dans la balance ce sont les produits agricoles »* rappelait Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA. Et Jean-Pierre Fleury de rappeler que dans la plupart des cas, c'est le modèle agricole français qui s'en trouverait affecté, toutes les contreparties négociées sur le plan agricole renforçant les distorsions de concurrence insoutenables pour les éleveurs, tant au niveau des pratiques d'élevages qu'au niveau de la traçabilité. *« Quand on monnaye avec des pays qui sont empêtrés dans les scandales sanitaires comme le Brésil ou la Nouvelle Zélande ces derniers mois, il y a des questions à se poser »*. Malgré tout, le travail syndical doit continuer au niveau national où la FNB et la FNSEA ne cessent de dénoncer les incohérences gouvernementales auprès du ministre de l'agriculture et auprès des deux enceintes parlementaires, où un projet d'amendement sur les distorsions de concurrence a été déposé la semaine passée et voté par les sénateurs. Sur le plan européen également, le lobbying français est récurrent et le jeu des alliances entre états est primordial pour contrarier les intentions de la commission : « Sur le Mercosur, les ministres *sud-américains débarquent le 16 juillet à Bruxelles. On va passer des négociations techniques au temps politique de la discussion qui a démarré il y a 20 ans. L'accord pourrait intervenir dès ce mois de juillet »* lançait Jean-Pierre Fleury face à une assistance découvrant les rouages d'un fonctionnement communautaire si éloigné des préoccupations quotidiennes des éleveurs mais dont les décisions seront si impactantes sur les marchés. *« Nous connaissons dans la viande ce que les céréaliers puis les laitiers au moment de la suppression des quotas ont pu connaître. Le marché national puis Européen se mondialisent désormais. Ça ne rend pas les choses faciles mais notre boulot syndical c'est d'essayer d'estomper par le lobbying les effets néfastes de ces accords et d'accompagner les éleveurs face à ces bouleversements avec lesquels on devra faire. C'est en ce sens que le combat mené sur la loi Égalim pour la construction du prix à partir des coûts de production, la construction des plans de filières et le rôle des OP dans la négociation est primordial. Tout comme les amendements déposés au Sénat sur les distorsions de concurrence. Si la loi, est rédigée en ce sens, c'est autant d'outils dont nous disposerons pour contrarier les effets de potentiel afflux de viande sur le marché européen »* concluait Emmanuel Bernard avant que les échanges ne se poursuivent sur les contours de la future PAC post 2020.

PAC post 2020 : Le cadre européen en cours de fixation…

Et déjà se posent les questions des orientations nationales. Cheval de bataille pour les producteurs de viande bovine, le couplage de l'ex-PMTVA. Car c'est dans un cadre budgétaire d'ores et déjà annoncé restreint (-5 % en € courant, - 12 % en € constants) en raison des choix de report du budget communautaire sur la politique européenne de défense, la gestion migratoire, la jeunesse, et la recherche et l'innovation, que les discussions sur l'ossature de la future réforme de la politique agricole commune ont commencé. Dans ce premier combat syndical qu'est l'enjeu du budget alloué à la seule réelle politique *« commune »* de l'UE, le travail de concert avec les parlementaires européens sera central. Déjà, la FNB est à pied d'œuvre, de même que le berceau des races à viande qui sous la présidence de Christian Bajard -également présent lors de cette soirée - a entamé des démarches pour réunir les parlementaires européens du grand Massif Central à la rentrée de septembre.

Et dans une nouvelle architecture dans laquelle les États membres devront insérer leur plan national et stratégique de déclinaison de la Pac à l'échéance 2020, le moindre détail devra être peaufiné pour les producteurs de viande bovine qui bénéficient à ce jour de soutiens importants sur le plan budgétaire : Aba dans le premier pilier, compensation des handicaps, mesures agro-environnementales et aides à l'investissement (Feader) dans le second.

Dans un timing de montée de l'euroscepticisme dans de nombreux pays de l'union, reste à espérer que les désaccords politiques ne viendront pas altérer voire bloquer l'avancée des négociations de la Pac.

Dans l'attente, la ligne de conduite est néanmoins claire pour le secteur de l'élevage, tant sur le plan des besoins budgétaires que sur les outils *« techniques »* à exploiter pour maintenir une Pac forte aux côtés des éleveurs. À la vue des *« agressions »* auxquelles le secteur de l'élevage sera demain exposé et à la médiocrité d'un aval de filière déconcertant, la Pac demeurera un rempart à l'effondrement de la compétitivité des fermes d'élevage et au maintien de l'élevage dans les territoires où l'exploitation de l'herbe n'est pas choisie mais subite.

S.L – FDSEA 58



Une cinquantaine d'adhérents de la section bovine ont pris part à cette soirée.

Zoom sur… Les pratiques d'élevage aux USA

La soirée s'est achevée sur un court et très intéressant retour d'expérience d'Emmanuel Bernard qui au titre de son engagement syndical à la FNB et à l'interprofession représentait en juin dernier les éleveurs français au congrès mondial de la viande au Texas. Choc des cultures, des pratiques mais retour aux réalités et aux contradictions politiques européennes et françaises en matière d'élevage et de consommation de viande bovine… Feed lots de 60 000 animaux, hormones, antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance, acide lactique dans les abattoirs dans lesquels tout à chacun pénètre sans procédure de désinfection… Cocktail détonnant alors même que l'Europe et la France s'apprêtent à ratifier des accords de libre-échange avec des pays dont les pratiques sont aux antipodes de l'élevage extensif français et des attentes des consommateurs. Retrouvez les vidéos et photos de ce périple Américain sur la page Facebook de la FDSEA.



La démesure Américaine… Préparation d'une partie de la ration *«additivée»* des animaux élevés en feed lots dans la benne d'un camion !

Moissons

Le colza décevant lui aussi

L'orge d'hiver à peine récoltée, les moissonneuses se sont activées dans le colza. Conséquences des précipitations de cet hiver : des rendements décevants, qui contrastent avec ceux de la campagne 2017.


Adrien Bailliet, agriculteur à Villefranche Saint-Phal.

Avec plus de 230 mm de pluie tombée cet hiver à Charny-Orée-de-Puisaye, contre moins de 130 mm l'an dernier, les cultures de colza ont été bien mises à mal cette année. Entre les attaques d'insectes à l'automne et au printemps, le gel de février, l'excès d'eau et les maladies de fin de cycle, la moisson s'annonce mitigée dans la zone. Nous sommes le 4 juillet, à la SCEA des quatre vents, Adrien Bailliet, jeune cultivateur de Villefranche Saint-Phal, à côté de Charny, a presque achevé la récolte de ses 65 ha. *« Le colza était beau et bien implanté avant l'hiver grâce aux apports de lisier réalisés avant le semis. Et puis de décembre à février, les précipitations ont inondé des zones un peu partout, tout type de sol confondus, drainées ou non ! Les pieds ont pourri dans l'eau stagnante, laissant beaucoup d'endroits sans cultures. Heureusement que nous avons eu un retour du beau temps à la fin du cycle ».*

Rendements décevants par rapport à 2017

À mi-moissons, les rendements de 23 à 29 q/ha sur ces sols argilo-limoneux à silex paraissent maigres après ceux, très bons, de l'an dernier, avoisinant les 35 q/ha. Les chiffres auraient pu être plus bas selon Rémi Thierry, agriculteur à Sépeaux, voisin d'Adrien. *« Vu les conditions météo et l'état des parcelles à certains endroits, je trouve que ça aurait pu être pire pour 2018. Forcément, après la moyenne de 41 q/ha que j'ai eue l'an dernier chez moi, les 22 à 33 q/ha obtenus pour l'instant ne sont pas réjouissants. D'autant plus qu'on perd du poids, donc du rendement à cause de l'humidité exceptionnellement basse, de 5 à 6 %, en récolte de pleine journée… ».* Ce dessèchement précoce peut s'expliquer par la profusion de champignons favorisée par le vent, les restes d'humidité et la chaleur. L'agriculteur garde néanmoins l'espoir *« que les prix du colza se décident enfin à décoller cet été… ».*

Des conditions favorables au salissement des parcelles

Ce ne sont pas les rendements ni le prix qui inquiètent le plus Adrien, c'est le développement des adventices dans ses parcelles, dû à l'humidité puis à la chaleur du début d'été. Le gaillet gratteron, le liseron et le géranium ont envahi le colza et vont laisser un stock semencier conséquent. Tout comme le vulpin et le ray-grass dans l'orge et le blé. *« L'exploitation est en non-labour depuis 20 ans, et elle est membre du réseau Dephy Écophyto, qui pousse à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Avec une année comme celle-ci, la lutte contre le salissement des parcelles va être compliquée, il va falloir mettre en place de nouvelles solutions, allonger la rotation, mettre en place des cultures de printemps… mais le combat s'annonce rude sans l'arme du labour ».*


Les agriculteurs profitent au maximum de la période de beau temps.

Du côté de 110 Bourgogne…

« On met en permanence le plan logistique par terre en le réajustant au jour le jour et il y a de quoi s'arracher les cheveux ! La semaine dernière, on a encore loupé quatre trains, faute de conducteurs et aujourd'hui on les a sur les bretelles. L'un, chargé d'Étincel, était programmé au 2 juillet, il a été reporté au 31, une fois la moisson terminée ! » Les grèves perlées de la SNCF ont mis à mal les expéditions et les silos de 110 Bourgogne n'ont jamais été aussi remplis à pareille période. Jean-Marc Krebs, le directeur de la coopérative a fait ses comptes : *« on a terminé au 30 juin avec un stock trois fois plus important que d'habitude. À Migennes, tout est plein et les orges d'hiver prennent la place des blés. On va être amenés à devoir faire des plateformes pour stockage à plat à l'extérieur et roule la galère ! ».* Une situation de crise accentuée par le fait qu'au 30 juin, la coopérative avait rentré 55 tonnes de plus qu'à la même date l'an passé, du fait de la précocité enregistrée cette année : *« les gars dans les silos, ça les rend malades à l'idée de devoir faire des tas dehors. Ils ont la trouille de se faire engueuler par les agriculteurs, même si on leur a déjà présenté les choses en réunion… ».*

La « *revanche* » des plateaux

Côté rendements, deux tendances se dessinent en ce qui concerne les orges d'hiver, avec des chiffres de 68 à 72 q/ha sur les plateaux, en terres filtrantes, contre 58 à 68 q/ha en terres profondes. Une *« revanche »* des plateaux qui s'explique par les intempéries du début d'année selon Jean-Marc Krebs : *« en terre profonde, l'orge a souffert des pluies de janvier et février. Le sol était comme une éponge et jusqu'au bout, on a perdu des pieds. Les plateaux sont passés à travers car c'était filtrant et les racines n'étaient pas dans l'eau… ».* Les calibrages sont dans la moyenne, à 82 %, mais l'effet double peine est bien présent : « quand on est dans des terres ayant souffert d'excès d'eau, les gars en plus, perdent 10 points de calibrage… » Avec en prime toutefois, des taux de protéines en variété Étincel présentant une belle qualité, avec un taux moyen de 10,1.

Pas de bons résultats en revanche concernant le colza en zone plateaux : « les excès d'eau ont fait très mal et on s'attend à des 24 q/ha, voire en dessous… » Plusieurs raisons à cela, dont : *« le problème des insectes résistants dont on ne vient pas à bout et les coups de froid tardifs enregistrés à certains endroits en fonction de l'exposition des parcelles… ».* En terres profondes, les rendements devraient atteindre entre 32 et 35 q/ha, avec au final, une année assez moyenne : *« en Puisaye et sur le Tonnerrois, ils en sont à 15 points en dessous et dans la partie nord Yonne et Sud Seine-et-Marne, les rendements annoncés sont à 26 % en retrait… ».*

Entamée pour les plus précoces dès le 2 juillet, la collecte de blés s'annonce bonne, avec un PS moyen à 78, mais la menace des pluies est bien présente : *« dans l'ouest du département, on a perdu la semaine dernière entre 2 à 3 points de PS. Tu remets une pluie là-dessus, tu tombes à 74 ou 73… C'est pour ça que certains aujourd'hui, ont arrêté le colza et bourrent en blé comme des malades… »* Avec un taux moyen de 11,8 en protéines, mais des résultats très hétérogènes entre les régions, allant de 11,7 à plus de 12, dus à un phénomène de dilution en fonction des rendements.

ORIANNE MOUTON, DOMINIQUE BERNERD

▶ En bref

Préservation des ressources en eau

Afin d'assurer la préservation des ressources en eau et de lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses, les agents inspecteurs de l'environnement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), coordonnés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne dans le cadre de la Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature (MISEN), ont procédé le 5 juillet 2018 à une opération visant à renforcer la coordination des contrôles, sur la commune de Cruzy-le-Châtel. L'objectif de la journée était de permettre aux services d'appréhender pleinement sur le plan technique la complémentarité de leurs domaines d'intervention respectifs, afin que les captages les plus sensibles aux pollutions fassent l'objet d'un suivi et de contrôles adaptés au regard des enjeux qui les caractérisent. L'opération s'est inscrite dans une démarche pédagogique, les réglementations contrôlées étant le respect des dispositions relatives à l'utilisation et au stockage des produits phytosanitaires par les collectivités et par les exploitants agricoles, le respect des servitudes en périmètres de protection de captages et des mesures de protection des ouvrages d'exploitation d'eau potable au titre du code de la santé publique, et le respect des zones de non-traitement à proximité des points d'eau. En 2018, 135 contrôles concernant la préservation de la ressource en eau potable sont prévus dans le département de l'Yonne.

DDT 89, SERVICE FORÊT, RISQUES, EAU ET NATURE

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48
Ateliers d'abattage et de transformation : mettez-vous à l'aise avec la réglementation.
Les 18 et 25 septembre à Autun.
Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33
Créer et animer ma page Facebook, initiation. Formation d'une journée + 2 heures de cours en ligne. La séquence à distance sera ouverte durant une quinzaine de jours en septembre et sera suivie de la journée en salle le 16 octobre 2018. Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33.

Moissons

Un tour de moissonneuse pour le préfet

Lundi 9 juillet, le préfet de l'Yonne Patrice Latron s'est rendu chez Franck Pouillot, céréalier de Quenne, pour assister aux moissons. L'occasion de faire un premier bilan des récoltes et d'aborder plusieurs points importants pour l'agriculture icaunaise.

À mi-moisson du blé, l'agriculteur s'est octroyé quelques heures de pause pour recevoir le préfet de l'Yonne. L'occasion pour ce dernier de découvrir l'exploitation familiale de 355 ha où Franck a fait le choix de l'agriculture de conservation, avec une rotation diversifiée colza, blé, orge, pois, chanvre et sarrasin. *«La moitié de l'exploitation est sur la zone de captage des Boisseaux. On s'est donc engagé en MAE en 2010 et on a reconduit avec la nouvelle version jusqu'en 2021. Cette MAE impose de réduire de 40 % les indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT), et on doit engager plus de 70 % de nos surfaces. On y arrive grâce à l'agriculture de conservation : le non-travail du sol et l'implantation rapide de couverts. Pour moi c'est la troisième voie, entre le conventionnel et le bio, plus vertueuse en termes d'utilisation d'intrants, mais qui reste productive. Ici, on arrive aux mêmes rendements qu'en conventionnel, avec 220 € de charges/ha, contre parfois 500 €/ha en conventionnel».*

Premier point sur les moissons

Le préfet a pu prendre connaissance du premier ressenti de la récolte 2018 : une hétérogénéité bien présente sur le département, avec des secteurs hydromorphes impactés par les pluies de l'hiver et des zones plus drainantes comme les plateaux qui *«s'en sortent un peu mieux»* même si les conditions optimales de mai laissaient de meilleurs espoirs. Damien Brayotel, président de la FDSEA aborde les prix *«Si les cours du blé se maintiennent à 160 €, ce ne sera pas exceptionnel, mais ça couvrira les charges, contrairement à l'an dernier, à 130 ou 140 € où c'était un peu juste»*. La plus grande préoccupation du moment reste l'engorgement des silos. *«La moisson ne s'arrête pas avec ce beau temps, les silos reçoivent du grain sans arrêt ! Avec les problèmes de la SNCF, des réseaux fluviaux et le manque de camions, qui sont utilisés en masse pour le chantier du Grand Paris, difficile de faire de la place…»* explique Franck Pouillot.

Les dossiers agricoles du département

Le Ministre de l'Agriculture Stéphane Travers a entamé un travail de caractérisation de *«zones intermédiaires»*, représentant les territoires où la filière grandes cultures rencontre des difficultés, pour y envisager des mesures d'accompagnement. L'occasion pour Damien Brayotel d'appuyer au préfet l'idée que la région soit reconnue comme zone intermédiaire. *«Nos sols sont peu profonds avec des réserves utiles faibles, nos rendements stagnent, au contraire d'autres régions qui gagnent en moyenne 1 quintal par an, et nous subissons des aléas climatiques récurrents. Financièrement, la situation est compliquée pour les céréaliers. Il nous faut un accompagnement économique, technique et des investissements. Par exemple, la mise en place de retenues d'eau d'irrigation serait bienvenue pour pallier au changement climatique et pouvoir diversifier les rotations. À ce sujet, il faudrait un soutien aux filières pour créer de nouveaux débouchés économiquement et agronomiquement intéressants comme la lentille, le soja non-OGM… »* Autre sujet sensible, les 5 agriculteurs touchés par la réforme des Zones Défavorisées Simples. Le préfet s'engage pour leur accompagnement à long terme *«Il faudra mettre en place un petit comité et les rencontrer en septembre à la DDT avec la Chambre d'Agriculture pour voir ce qu'on peut faire pour eux…»* Dernier point abordé : la Pac, qui, selon certains, n'a plus grand-chose de *«Commun»* au vu des orientations annoncées pour 2020, laissant aux États, voire aux régions, la liberté d'en définir les mesures d'application. Les agriculteurs redoutent de nouvelles distorsions de concurrence…

ORIANNE MOUTON



Baptême de moiss-bat' d'une heure pour le préfet de l'Yonne, accompagné de Franck Pouillot, qui a pu montrer l'importance des dégâts de sangliers sur ses parcelles.



De gauche à droite : Le préfet Latron, Didier Roussel directeur de la DDT 89, Franck Pouillot, céréalier à Quenne, Damien Brayotel, président de la FDSEA, Arnaud Delestre, vice-président de la Chambre d'Agriculture.

L'agrainage toujours au cœur des débats

TDB : Cette visite sur une exploitation pour un préfet en exercice, le temps de la moisson était une première. Une visite qui a valeur de symbole… ?

Préfet Latron : *«L'Yonne est une terre céréalière, il me semblait logique, dans une période cruciale pour les céréaliers, de venir pour voir comment ça se passe, pour comprendre et on comprend toujours mieux sur le terrain qu'en lisant des notes. Et puis, pour être à leurs côtés dans une période, j'en discutais avec l'exploitant, qui est épuisante, une période de tension, de fatigue physique… Et enfin, pour témoigner de l'intérêt et de la considération que l'on doit manifester envers une filière importante pour le département et je ferai pareil au moment des vendanges, en me rendant là aussi, aux côtés des viticulteurs…»*

TDB : Même en moisson, on vous parle encore et toujours, des dégâts de sangliers…

Préfet Latron : «J'*ai pu constater aujourd'hui de visu les dégâts occasionnés dans une parcelle. Nous sommes en attente du nouveau schéma cynégétique dressé par la fédération des chasseurs. Je leur ai d'ailleurs transmis un courrier de plusieurs pages à ce sujet, en précisant les observations de l'État. Concernant l'agrainage, je serai d'autant plus vigilant, que j'ai moi-même ouvert la voie à une expérimentation, lors de la dernière AG des chasseurs, en avril dernier. Vigilant à la fois sur l'agrainage classique tel qu'il se pratique une partie de l'année et puis sur cette expérimentation allant dans le sens des chasseurs, pour un agrainage toute l'année et voir sur une saison, si on diminue la présence de sangliers ou pas… L'enjeu derrière, étant que les chasseurs parviennent à trouver en lien avec la profession agricole et l'État, des règles qui seront respectées, à savoir, un agrainage diffus, à 200 m des bordures de champs. Il en va de l'intérêt des agriculteurs aussi, de travailler avec nous, à trouver un lieu pour cette expérimentation, qui convienne à tous et que l'on pourrait surveiller. Parce que dans la réussite de l'agrainage, il y a une partie importante qui est la surveillance des lieux, afin d'éviter tout agrainage sauvage et je pense que cette discipline, c'est aux chasseurs de l'organiser…»*

Cialyn-Sicarev

Activité stable mais résultats en hausse

L'année 2017, marquée par l'entrée de la Cialyn dans le groupe Sicarev, s'est soldée sur l'exercice par une nette amélioration du résultat d'exploitation. Si l'activité bovine est en légère régression, la collecte ovine pour sa part, progresse, en lien avec la mise en place du plan de développement de la filière au sein du groupe.



Bertrand Ribaucourt, président de la Cialyn, Jean-Yves Besse, directeur des productions animales et Séverine Breton, directrice déléguée, en charge de la filière ovine.

« On a trouvé chez Sicarev une dynamique que l'on avait sûrement un peu perdu. Tout n'est pas fini, mais la Cialyn a aujourd'hui rejoint un rang qu'elle n'aurait peut-être pas dû quitter…» Le président de la coopérative, Bertrand Ribaucourt, n'a pas caché sa satisfaction, en ouverture de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 juin dernier à Auxerre. L'objectif de retrouver rapidement un équilibre d'exploitation, tout en s'intégrant dans une stratégie de groupe a été tenu, en dépit d'un contexte de marché de la filière bovine qui reste fragile, avec des prix toujours en deçà des coûts de production.

La coopérative regroupe aujourd'hui 3 090 adhérents, répartis sur 27 départements, au premier rang desquels la Nièvre (650 adhérents), suivie de l'Yonne (400) et du Cher. Au final, ce 47e exercice, affiche une légère diminution de 2,3 % de l'activité bovine, avec 129 810 animaux commercialisés. Une baisse qui s'explique en partie par l'arrêt d'une activité négoce avec certains privés.

Un segment principal : les bovins maigres, avec 68 071 têtes, représentant 53 % de l'activité bovine, suivi des Gros bovins, à 28 % avec 35 773 animaux. Veaux de 14 jours et Jeunes bovins se positionnant chacun à 9 %, avec un peu plus de 11 000 animaux. Une activité qui, sur une échelle hebdomadaire, représente environ 2 500 animaux commercialisés par semaine. Pour le président de la Cialyn, *«nous sommes entrés dans un cercle vicieux, avec de nombreuses baisses ou cessations d'activité, provoquant l'afflux d'animaux sur le marché, aggravant encore momentanément son déséquilibre…»*

Aux yeux de Bertrand Ribaucourt, le dispositif *«Éleveur Engagé»* (anciennement *«Cœur de Gamme»*), créé pour redonner de la plus-value, n'a pas tenu ses promesses, avec des volumes jugés insuffisants pour créer un effet positif sur les cours : *«la plupart des enseignes s'étaient engagées à passer 50 % de leurs rayons en Cœur de Gamme, mais la réalité est toute autre. Seules quelques-unes sont entrées dans la démarche, mais avec des volumes très limités et qui vont en s'amoindrissant…»*

Une activité ovine en progression

En 2017, la collecte ovine de la coopérative aura été de 101 192 animaux, en progression de 1,1 % par rapport à l'année précédente, conséquence notamment de l'augmentation du nombre de brebis de réforme livrées par les éleveurs, suite à de mauvais résultats techniques sur l'exercice.

Mais une collecte plus dispersée qu'en filière bovine, 80 % des animaux étant apportés par seulement 30 % des éleveurs. Principal segment d'activité : les agneaux de boucherie, qui représentent 79 % des volumes. Si sur l'année, les abattages d'agneaux au plan national, sont en recul, le site de Migennes a vu ses volumes augmenter, en lien avec la mise en place du plan de développement de la Filière ovine, au sein du Groupe Sicarev.

Au total, près de 55 000 agneaux ont été abattus dans l'Yonne en 2017 et plus de 3 000 brebis, pour 6 092 agneaux *«Charolais viande»*, soit une moyenne hebdomadaire sur l'exercice de 1 230 têtes. En augmentation, mais loin du potentiel de la chaîne d'abattage créée sur le site il y a une dizaine d'années, pouvant aller jusqu'à 4 000 ovins par semaine. Avec plus de 229 000 bovins exportés, la filiale Deltagro Export poursuit son développement. Principalement des animaux de race charolais, à 43 % (en forte évolution), suivis de la race limousine à 31 %. Principales parts de marché : l'Italie, à 18,4 % et l'Espagne à 15,8 %. D'une manière générale, l'Europe représentant 17,7 % de parts de marchés, avec un chiffre quasiment identique, à l'échelle mondiale, à 17,5 %.

D'un point de vue financier, si le résultat d'exploitation reste encore négatif, à - 149 K€, la coopérative enregistre une forte amélioration par rapport à l'exercice précédent, où il s'affichait à -1,1 million €. De quoi là encore, satisfaire son Président : *«c'est la conséquence d'une gestion sage et nous pouvons nous montrer satisfaits du travail accompli…»*

DOMINIQUE BERNERD

Quand le burger dépasse le *«jambon beurre»*

Directeur général Adjoint du Groupe Sicarev, Ludovic Paccard est intervenu en fin d'Assemblée générale, sur le thème de « l'évolution et les perspectives des marchés de la viande bovine et ovine », revenant notamment sur les modifications d'habitudes alimentaires des Français. Petit florilège des propos entendus :

«Une nouvelle génération est apparue, qui évolue sur du snacking et des repas sans viande, dans un schéma convivial, mais où le repas est partagé différemment…»

«Le burger aujourd'hui, vient de dépasser le sandwich jambon beurre, ce qui est positif pour la filière viande…»

«Les produits élaborés représentent désormais 50 % de la consommation de viande en GMS, et ce sont eux qui permettent d'éviter un effondrement du rayon boucherie de la grande distribution…»

«L'on note aujourd'hui un fort développement du nombre de repas pris en dehors du domicile. Plus de 10 milliards par an, pour environ 340 000 tonnes de viande…»

«Aujourd'hui, la GMS est perturbée car elle a un client qui cherche, qui impose des choses et ça part dans tous les sens…»

«Un point important qui vient directement impacter le métier de la viande, c'est l'équilibre matière : on vend de moins en moins de carcasses entières, de moins en moins de compensés et la problématique est de trouver des solutions industrielles pour équilibrer la carcasse et surtout, essayer de continuer à valoriser les pièces nobles, notamment les pièces arrières…»


Ludovic Paccard, directeur général adjoint du Groupe Sicarev.





▸Agenda

Concours photo organisé par les JA de l'Yonne

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la 2e édition de son concours photo, sur la thématique *«De la production à la tranformation»*. Concours ouvert à tous. Il suffit d'envoyer votre photo (2 maximum) par mail à l'adresse: jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou en message privé sur le compte Facebook du syndicat : @JeunesAgriculteurs89. Indiquez seulement votre nom, prénom et numéro de téléphone ainsi que la commune où a été prise la photo. Nombreux lots à gagner, dont un weekend pour 2 personnes. Concours ouvert jusqu'au 16 juillet 2018 à minuit.

21/07 Marché à la *«Ferme aux abeilles»* à Foucheres

Marché à la ferme, samedi 21 juillet, de 15 h à 19 h, chez Christine Busson, à la *«Ferme aux abeilles»*, à Fouchères (12 km à l'ouest de Sens). Nombreux producteurs locaux, dégustations, animations, crêpes au fameux *«caramiel»* et visite du rucher de Christine Busson : pains, huiles, cidres, légumes, volailles, œufs, vins, miels, etc. Accueil à la ferme sous halle couverte. Parking. Entrée libre

14/07 Marché Paysan Bio à Saints-en-Puisaye

Marché Paysan Bio samedi 14 juillet, à partir de 16 h, Salle des fêtes et ses abords, à Saints-en-Puisaye. Une après-midi et une soirée festive associant marché de produits bios locaux, repas champêtre bio, artisanat local, animations…, organisées par de nombreux bénévoles, paysans et consommateurs, en partenariat avec le Groupement des AgroBiologistes de l'Yonne. L'occasion de découvrir et déguster toute la diversité de la production bio locale, directement auprès des producteurs : fruits et légumes, pain, confitures, vins, miels, épicerie… Artisans d'arts, associations à vocation environnementale et alternative… A 16 h 30, goûter bio offert aux enfants ; à 19 h, méchoui et assiette végétarienne ; à 22h, spectacle cirque et feu avec la Compagnie Salamandre. Renseignements au : 03 86 72 92 20

Télédéclaration 2018

Un bilan positif

À l'instar des précédentes années, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a proposé, en 2018, des formules clés en main pour la réalisation des télédéclarations Pac 2 018. Ce sont ainsi plus de 20 % des agriculteurs télédéclarants qui ont bénéficié d'un accompagnement individuel ou d'une formation.

Le nombre de télédéclarations comptabilisées par les services de l'État pour 2018, s'établit à 3 202 dossiers ! La déclaration Pac reste un rendez-vous important pour les agriculteurs.

Entre la case qu'il ne faut pas omettre de cocher, le bon code culture qu'il faut déclarer, les découpes à dessiner en respectant la réalité du terrain et les délais à respecter…

Cette formalité peut être source de stress. S'ajoutent à cela des nouveautés dans la réglementation telle que le zéro phyto sur les SIE et la période de présence obligatoire départementale des intercultures SIE… C'est pourquoi, 44 % des agriculteurs préfèrent déléguer leur télédéclaration à leur organisme partenaire.

Plus de 60 dossiers en agriculture biologique

Recherchant la simplicité et la sécurité, Pierre céréalier sur les plateaux du Tonnerrois a choisi l'accompagnement de la Chambre d'agriculture, comme 595 autres exploitants : *«cela fait 5 ans que je réalise ma télédéclaration avec le conseiller de la Chambre. Je me sécurise. Je n'ai pas connaissance de toute la réglementation. La Chambre m'évite les erreurs et reste vigilante sur les points d'attention particuliers liés à mon assolement»*.

Pour Sandra Martinet, responsable de l'équipe Pac à la Chambre d'agriculture : *«Les agriculteurs qui nous sollicitent, ont des profils différents. Certains viennent pour être rassurés sur leurs saisies, d'autres nous confient entièrement leur télédéclaration pour gagner du temps. La déclaration, via Mes p@rcelles, simplifie les enregistrements et l'export vers TélePAC en quelques clics. Que ce soit pour les abonnés Mes p@rcelles ou les non abonnés, la saisie de l'assolement en groupé et les outils de découpe des parcelles permettent un réel gain de temps. Ainsi, le temps moyen passé par déclaration a été de 60 minutes»*.

Évolution en hausse également, en ce qui concerne l'agriculture biologique, avec plus de 60 dossiers traités : *«2 018 aura été marquée par un nombre de conversions en agriculture biologique important. C'est la première année que nous avons autant de surfaces en bio avec plus de 60 dossiers. Ce chiffre confirme l'augmentation de 28 % du nombre d'exploitations en agriculture biologique sur le département, nous plaçant ainsi dans les premières places à l'échelle nationale en surfaces bio»*.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Sandra Martinet, responsable de l'équipe Pac, au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors d'un rendez-vous.

Villier-sur-Tholon

C'est l'été, c'est marché...

D'un sourire, Christian Boname accueille ses visiteurs… C'est soir de marché à Villiers sur Tholon. Un petit mot pour chacun, une bise par ci, une bise par là, des habitués pour la plupart, à l'image de Françoise et de sa fille Catherine, venues en voisines de Joigny. Fidèles entre toutes de ce marché à la ferme créé par Christian et sa famille, producteurs de volailles et de produits dérivés : *«on vient d'abord pour le voir bien sûr ! Accessoirement, on en profite pour faire les courses… (Rires)»* Plus qu'un besoin, une passion pour Catherine : *«c'est pour moi impératif, je ne peux pas laisser passer une semaine sans aller au moins une fois au marché…»* Une contagion salutaire : *«les marchés, c'est comme les bons produits, ça conserve!»* Ce n'est pas Françoise du haut de ses 91 printemps, qui la contredira !

Mondial du ballon rond, début des soldes, températures caniculaires… La concurrence est rude ce soir et les visiteurs tardent à arriver. Les prochaines éditions au cœur de l'été feront néanmoins le plein, comme chaque année. Ces marchés à la ferme sont aussi l'occasion d'un contact au plus près des consommateurs et propices à parler du métier, explique ce maraîcher de Bleury : *«ici, j'ai déjà quelques fidèles, mais il faut du temps pour se faire connaître… Même si je suis en conventionnel et pas en bio, on passe beaucoup de temps à la binette !»* Les attentes sociétales ont changé et les habitudes de travail aussi : *«je viens de m'équiper d'une bineuse à doigts, pour passer entre les plantes et éviter le désherbant»*. Bientôt 19 heures… Les cabas ont fini par se remplir : vins du Jovinien, appellation Tonnerre, foies gras et canards gras, pains de campagne à la croûte dorée, volailles dodues… Le week-end s'annonce festif, d'autant que la météo sera de la partie et que les Bleus se qualifieront pour… Mais tout ceci est une autre histoire !

DOMINIQUE BERNERD



L'occasion d'un contact au plus près des producteurs.

Prochaines éditions des marchés Bienvenue à la Ferme

Samedi 21 juillet : Ferme aux abeilles, Le Puits de Fer, à Fouchères
Vendredi 27 juillet : EARL de la Maiterie, 6 rue des Valots, à Villiers-sur-Tholon samedi
28 juillet : Didier Bonnemain La Crois Blanche, à Montacher-Villegardin



Fidèles au marché depuis sa création, Françoise et Catherine, venues en voisines, de Joigny, entourent leur hôte d'un soir, Christian Boname, avec dans ses bras, Marion, petite dernière de la famille… La relève est assurée !



Depussay
Nevers 06 03 79 10 69
Luzy 06 01 28 65 29
Alluy 06 03 75 39 25
Perroy 06 03 77 79 40

Lapins

Une production en danger

Le groupement de producteurs de lapins Gelap-Union tenait son assemblée générale le 6 juin dernier à Charolles. Filière de niche, le lapin pâtit plus que toutes autres de l'érosion de la consommation de viande. L'épidémie de VHD fait l'effet d'un coup de grâce pour une production en grand danger.


Pour Jean Biberon, président du Gelap-Union, c'est la survie de la filière lapin qui est en jeu.

Le groupement de producteurs de lapins Gelap-Union tenait son assemblée générale en Saône-et-Loire cette année. Éleveurs, abatteurs, techniciens, partenaires divers de la filière étaient réunis le 6 juin dernier à Charolles.

Le Gelap-Union compte 27 élevages adhérents pour 12 800 cages mères. Des élevages éparpillés sur une vaste zone comprenant Rhône-Alpes Auvergne (18 adhérents), Bourgogne Franche-Comté (5 adhérents) et Nouvelle Aquitaine (4 adhérents). En Saône-et-Loire, le groupement compte trois adhérents. Le département détient par ailleurs le plus important abatteur partenaire du Gelap, à savoir Palmid'Or à Trambly qui absorbe plus de 55 % du tonnage produit par le groupement.

En 2017, le chiffre d'affaires du Gelap-Union a baissé de - 10,8 %, de même que le nombre de lapins vendus en baisse de -9,3 % à 732 251 animaux. Des résultats techniques et économiques à l'image de la situation de la filière, laquelle continue de se dégrader, présentait le président Jean Biberon. De fait, déjà sinistrée par une préoccupante érosion de la consommation, la filière lapin est aujourd'hui frappée par une crise sanitaire. La maladie hémorragique virale du lapin ou VHD a touché huit élevages adhérents en 2017 et d'autres ont suivi depuis. Ce fléau a engendré des pertes considérables, révélait Jean Biberon.

Crise sanitaire

Très tôt, le Gelap et ses partenaires se sont mobilisés pour éviter la propagation. Une caisse sanitaire a été mise en place pour tendre vers une vaccination générale du cheptel reproducteur. En dépit des réticences, le groupement a réussi à faire progresser le taux de vaccination à 90 %, se félicitait le président. Mais cela ne protège pas *« les animaux à l'engraissement qui peuvent subir des pertes quasi totales à quelques jours de la fin de la durée d'élevage »*, expliquait Jean Biberon.

La VHD impacte toute la filière. Les abatteurs en subissent des trous dans les plannings, de nombreux surcoûts et ils assurent les abattages d'urgence, seul moyen de limiter les pertes totales de revenus dans un élevage, expliquait le président. L'épidémie entraîne aussi des retards de paiement chez les partenaires fournisseurs (vétérinaires, fabricants d'aliments, fournisseurs de génétique…).

Indemnisation ?

Dans le cadre d'un vaste plan de lutte qui se met en place (lire encadré), la filière tente d'obtenir une indemnisation pour les éleveurs touchés. *« La toute récente validation de la VHD en catégorie 2 par la DGAL offre un peu d'espoir »*, révélait Jean Biberon qui espérait *« qu'à partir de maintenant, les nouveaux cas soient susceptibles d'être indemnisés »*. Reste que de nombreux points sont encore à éclaircir. Cela signifierait désormais que les élevages sinistrés pourraient être indemnisés par un FMSE. Ce fond serait constitué à 65 % d'aides publiques et de 35 % d'un fond mutuel abondé par des cotisations. À ce stade, les éleveurs attendent de connaître les modalités de cotisation à ce FMSE. Il faut aussi éclaircir le périmètre d'indemnisation (vaccination, pertes, etc…). Autant de réponses attendues *« aux conséquences financières considérables ! »*, faisait remarquer le président.

Érosion de la consommation

Si la VHD frappe durement les éleveurs de lapins, *« il est un mal plus insidieux, plus sournois qui porte autant de dangers pour la filière : l'érosion de la consommation »*, confiait avec gravité Jean Biberon. Et les effets combinés de la baisse de production liée à la VHD et aux arrêts d'élevage sont de nature à accentuer la tendance. Dans un contexte général défavorable aux viandes, le lapin est davantage touché que les autres. Et pour le président, sans une demande active, impossible d'espérer des prix rémunérateurs. Le lapin n'échappe évidemment pas aux campagnes de dénigrement anti-élevage et anti-viande. L'interprofession du lapin (CLIPP) conduit tout un travail de reconquête du consommateur. Le Gelap est mobilisé auprès de ses abatteurs pour regagner des parts de marché. Ensemble, ils diversifient la production en lapins certifiés, colorés, lourds, sous marque, sous cahier des charges bien-être. Objectif : occuper le plus de niches commerciales possible et ramener de la plus-value aux éleveurs.

Sombres perspectives

Aucune progression de l'activité n'est attendue pour l'exercice en cours. L'impact de la VHD, le découragement, le manque de rémunération font craindre des arrêts d'élevage et sont autant de *« repoussoirs »* à l'installation, déplorait Jean Biberon. Une perspective inquiétante pour le groupement qui, perdant des adhérents, des volumes et des moyens financiers, pourrait ne plus être en mesure de maintenir ses services en l'état aux adhérents. *« Il y a urgence »*, alertait le président, ne pouvant envisager un recul sur l'appui technique, la mise en place de cahier des charges, l'accompagnement administratif, etc… des éleveurs.

Dressant un tableau de la situation *« sans concession »*, Jean Biberon ne cachait pas non plus sa déception quant au désengagement, voire à une certaine défiance de quelques adhérents. S'il consentait à mettre cela sur le compte de la lassitude, le président incitait à *« dépasser l'individualisme et le repli sur soi »*. *« Car notre survie est maintenant en jeu »*, concluait Jean Biberon.

Marc Labille

Plan de filière national 2018-2022

Le lapin s'est doté d'un plan de filière national 2018-2022. *« Il ouvre des perspectives sur bon nombre de sujets : concertation avec la distribution et les associations, amélioration des relations contractuelles, réponse aux attentes sociétales, élargissement de l'offre… »*, commentait Jean Biberon. Le plan de lutte contre la VHD en fait partie. *«La question est aujourd'hui de trouver les moyens nécessaires à ce plan, soulignait le président qui évoquait la réduction du budget Pac, les limites du plan d'investissement promis par l'État, la frilosité des banques… Les solutions sont à trouver dans la filière. Certes d'abord par les prix, mais elles pourraient aussi passer par des baisses des charges permises par du portage de capitaux, de l'intégration ou autres…»*, avançait-il.

Un plan ambition filière 2018-2020 en Rhône-Alpes Auvergne

La Région Rhône-Alpes Auvergne met en place un plan ambition filière de 664 500 € pour l'élevage cunicole à raison de 221 000 € d'aide par an.

La première des aides concernerait des investissements pour les conditions d'élevage, le bien-être animal, la biosécurité, l'environnement.

La seconde viserait les projets de création, agrandissement, rénovation de bâtiments.

La troisième porterait sur l'accompagnement des éleveurs dans la lutte contre les maladies avec notamment une aide à reconstituer un cheptel.

La quatrième action vise à maintenir la performance des élevages.

La cinquième mesure est un accès aux financements de projets via des fonds de développement ou des prêts à taux zéro. La dernière action cible la redynamisation de la consommation à travers une promotion de la production régionale.

Plan de lutte contre le VHD

Le VHD touchant la faune sauvage, son éradication totale paraît impossible. Aussi, le plan de lutte prône-t-il toute une batterie de mesures à la fois curatives et préventives. Parmi celles-ci, un guide des bonnes pratiques d'hygiène, l'obligation de vacciner le cheptel reproducteur, la connaissance de la situation VHD dans tous les élevages… Destiné à devenir un accord interprofessionnel, ce plan de lutte prévoit des mesures renforcées en cas de foyer, des formations, le recensement des nouveaux cas, une étude des modalités de propagation. Une cellule de gestion de crise est également au programme, de même que les modalités de gestion des cadavres. En cas de foyer, la vaccination serait recommandée y compris pour les animaux à l'engraissement et un rappel serait prescrit pour les reproducteurs. Ce plan de lutte est inscrit dans le plan de filière national 2018-2022.



Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 10/07/2018	Bourg-en-Bresse 19/06/2018	St-Christophe-en B. 13/06/2018	National 13/06 au 19/06/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,86 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,66 €	3,47 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,20 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,92 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,67 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,34 €	4,07 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,81 €	3,54 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,16 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,00 €	2,78 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/07/2018**

Effectif total: 705 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	3,00 €	3,07 €	3,05€	-
			300-350	2,87 €	2,98 €	2,95 €	-
			350-400	2,79 €	2,97 €	2,92 €	-
			400-450	2,77 €	3,01 €	2,95 €	-
			450-500	-	-	-	
		R	200-250	3,12 €	3,12 €	3,12 €	-
			300-350	2,38 €	2,38 €	2,38 €	-
			350-400	2,73 €	2,87 €	2,79 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,61 €	2,73 €	2,68 €	-
			350-400	2,64 €	2,70 €	2,66 €	
		R	250-300	-	-	-	

Broutards / Laitonnes: Les besoins sont toujours bien présents avec un léger plus pour les sujets avec un délai de 60 jours après vaccination FCO 4 et 8 ouvrant tous les débouchés. Tarifs reconduits peu de relève.

Effectif total: 250 - Taux de vente: 87%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	2,77 €	2,94€	2,80 €
			350-400	-	-	-
			400 - 450	2,71 €	2,94 €	2,79 €
			450 - 500	2,70 €	2,70 €	2,70 €
		R	350-400	-	-	-
			450-500	1,96 €	2,58 €	2,50 €
	F	U	300-350	2,24 €	2,74 €	2,74 €
			350 - 400	2,51 €	2,74 €	2,59 €
			400 - 450	2,24 €	2,40€	2,34 €
		R	300-350	2,19 €	2,37 €	2,33 €
			450 et +	-	-	-

Taurillons : Les besoins sont toujours bien présents avec un léger plus pour les sujets avec un délai de 60 jours après vaccination FCO 4 et 8 ouvrant tous les débouchés. Tarifs reconduits, peu de relève. Génisses 18 mois: Seul quelques lots corrects voient leurs cours reconduits. Dans le second choix on note un léger fléchissement.

Effectif total: 287 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,96 €	2,30 €	2,05 €	-
			5 à 10 ans	1,86 €	2,12 €	1,99 €	-
			+ 10 ans	1,80 €	2,14 €	1,91 €	-
		R	- 5 ans	1,74 €	1,96 €	1,87 €	-
			5 à 10 ans	1,60 €	1,87 €	1,79 €	-
			+ 10 ans	1,61 €	1,75 €	1,71 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-
		R	24 à 36 mois	-	-	-	
		Génisses		-	-	-	-
	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vaches / génisses 30 mois: Vente rapide et quasi totale, les nombreux acheteurs permettent de reprendre les quelques centimes perdus la semaine passée. **Taureaux**: Cours sont reconduits.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/07/2018

Bovins (188)		
Laitonnes	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
315 à 355 kg	900 - 1030	2,83 - 3,01
	-	-
Taurillons d'herbe		
400 à 460 kg	1040 - 1290	2,58 - 2,87
425 à 530 kg	1120 - 1390	2,32 - 2,61
Génisses		
350 à 480 kg (14-24mois)	700 - 1300	2,00 - 2,70
530 à 620 kg (24-36mois)	1080 - 1410	1,95 - 2,28
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	-	-
Taureaux		
680 à 1070 kg	960 - 1870	1,42 - 1,80
Vaches		
Vaches légères	930 - 1070	
Vaches entre deux	1100 - 1310	
Vaches lourdes	1350 - 1770	

Présentation de bonne qualité en taurillons, cours facilement reconduits. Vente globale.
Apports plus importants en femelles, légère baisse des tarifs
Peu d'apports en vaches, cours fermes.

Prochain marché :
le lundi 09 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.

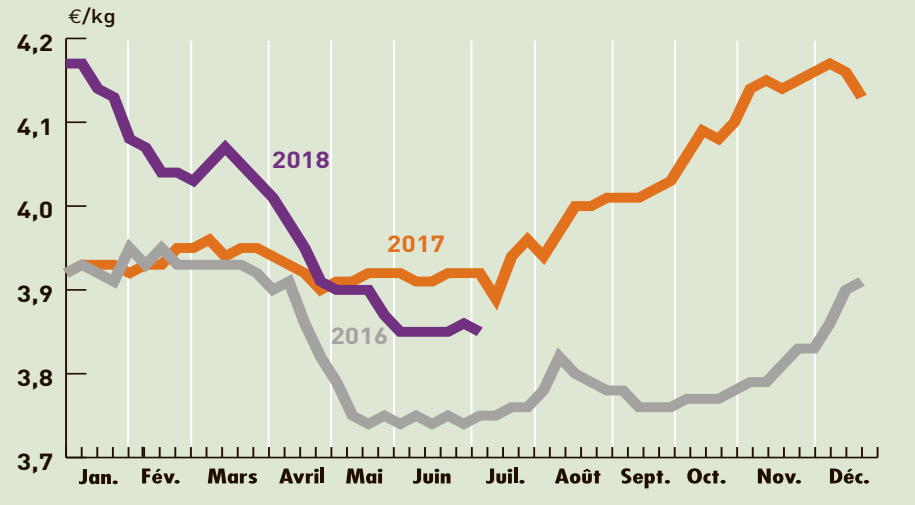
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 02/07 au 08/07/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R+	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	-	-	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,38 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,11
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,85 €	3,77 €	3,50 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,83 €	3,76 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,00 €	3,86 €				
Races mixte				3,36 €	3,32 €	-	
Races lait					-	3,03 €	3,01 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,20 €	3,95 €	3,84 €			

Tendance : Commerce calme

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 02/07 au 08/07/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	-	3,67 €				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	3,97 €	3,77 €	-	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,94 €	3,76 €	-				
Races mixte					3,37 €	3,32 €		
Races lait					-	-	3,03 €	3,01 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,56 €	4,20 €	3,95 €	3,84 €				

Tendances SEM. 28/2018

Bovins de boucherie

L'offre se tasse légèrement avec des éleveurs accaparés maintenant par les moissons dans les zones de polyculture. Dans le centre qui a été copieusement arrosé, les éleveurs peuvent étaler les sorties. L'activité commerciale fait apparaître une certaine stabilisation des prix avec un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Les transactions sont plus calmes dans le domaine des femelles haut de gamme avec un plafonnement des prix, qui pâtissent du recul des commandes sur Paris. Le placement est plus régulier avec une facile reconduction des prix dans les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises avec une recherche pour le commerce local ou le sud du pays. L'écoulement est assez fluide pour les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, les industriels restent confrontés à de faibles disponibilités. Les unités de transformation ont des besoins minimums pour fonctionner et ne peuvent se trouver en rupture de charge. La concurrence entre les abatteurs est plus sensible et ces derniers accordent quelques centimes de hausse pour attirer la marchandise. Les taureaux de réformes sont stables. En jeunes bovins, le commerce est calme avec des tarifs stables.

Broutards

Les disponibilités saisonnières restent modestes compte tenu des bonnes conditions climatiques. Malgré la fermeture du marché algérien, le commerce reste assez fluide et ne montre pas de signe de faiblesse. Le commerce est régulier avec des tarifs qui se maintiennent sans difficulté dans les Charolais ou Limousins de 400 à 450 kg préparés pour le marché Italien. La demande intérieure est également présente, mais elle bute sur les prix compte tenu du manque de perspective dans la viande. Les tarifs sont stables sur la plupart des marchés, y compris pour les sujets non-vaccinés avec un écoulement régulier sur l'Espagne. Dans les femelles, les bonnes Charolaises de 300/350 kg vaccinées restent recherchées pour l'Italie..

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale demeure assez soutenue. Les bons veaux Holsteins ou Montbéliards restent bien valorisés que se soit pour l'intégration ou à l'export. Dans les veaux de qualité, l'offre est encore juste suffisante pour la demande avec des tarifs qui se maintiennent à de bons niveaux dans les catégories R+ et U comme dans les bons mâles croisés Montbéliards ou Blanc bleus

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2018**

Effectif total: 973 - Taux de vente: 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux:l'offre s'entisifie, mais la météo peu clémente ne favorise pas la consommation. Les lots extras et rigoureusement triés se négocient toutefois correctement tandis que les lots de moindre qualité sont davantage boudés et voient leurs tarifs baisser.		U	de 32 à 38 kg	2,90 €	3,40 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,95 €	3,52 €	3,22 €	-
			de 44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,02 €	
			> 50 kg	2,36 €	2,71 €	2,57 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	3,18€	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,85 €	3,14 €	2,97 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: vente calme mais demande régulière avec peu de changement dans les tarifs. Béliers caprins: Vente normale	M		(M)	1,00 €	1,87 €	1,28 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	-
			> 60 kg (F)	1,03 €	1,17 €	1,11 €	
		R	> 60 kg (F)	0,91 €	1,06 €	0,96 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,63 €	0,86 €	0,79 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	32 à 38 kg	-	-	-	
		38 à 44 kg	-	-	-	
		> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	-	-	-	-

Effectif total: 12 - Taux de vente : 91%

				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	12 €	31 €	19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 02/07/2018*

Ovins : 216	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	-	-
Agneaux laitons	105 - 136	2,44 - 3,26
Brebis	36 - 93	0,55 - 1,17
Béliers	-	-

En agneaux, quelques lots de qualité supérieure voient leurs tarifs maintenus, légère baisse dans le reste de la catégorie avec peu d'invendus. Cours stables en brebis.

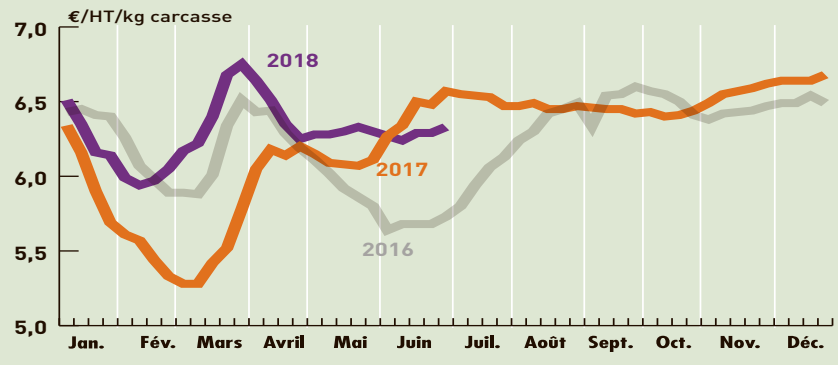
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,66 €	6,10 €
Couvert	16 -19 kg	6,82 €	6,57 €	5,99 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,72 €	5,57 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,33 €	7,02 €	2,27 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/07/2018 au 08/07/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,76	6,77	6,14	-	-	-	-
	Var.		0,02	-0,02	-0,03				
	R	6,39	6,46	6,51	-	6,66	6,65	6,554	-
	Var.	-0,02	-0,03	0,02		-0,06	0,04	-0,01	
	O	-	-	-	-	6,07	6,03	-	-
	Var.					0,02	0,03		
3 (couverts)	U	-	6,78	6,75	5,70	-	6,82	6,63	5,89
	Var.		0,05	0,01	-0,08		-0,01	-0,06	
	R	6,41	6,52	6,47	5,31	6,66	6,57	6,32	5,82
	Var.	-0,04	0,06	0,03	-0,20	-0,13	-0,08	-0,11	-0,09
	O	5,99	6,05	6,14	-	6,10	5,99	5,89	-
	Var.	0,05	0,10	0,07		0,06	0,08	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,72	5,46	-
	Var.								
	O	-	-	-	-		5,57	-	-
	Var.						0,16		

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de début de saison incertain et toujoujours concurrencé par l'import, les cours évoluent peu **Brebis:** marché équilibré, bonnes brebis recherchées. **Zone sud : Application du réseau.**

Commentaire FNB

«Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles.

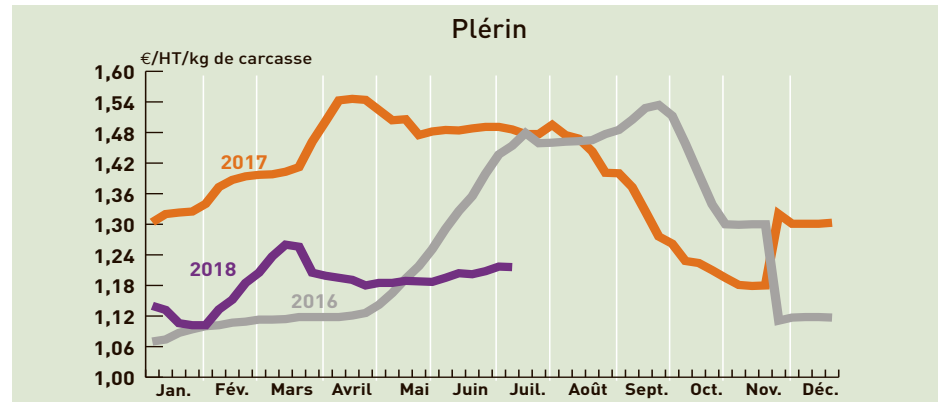
Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 09 juillet 2018) : Cours très facilement reconduits.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 056 porcs présentés) *Cotations du lundi 09 juillet 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,216 €**



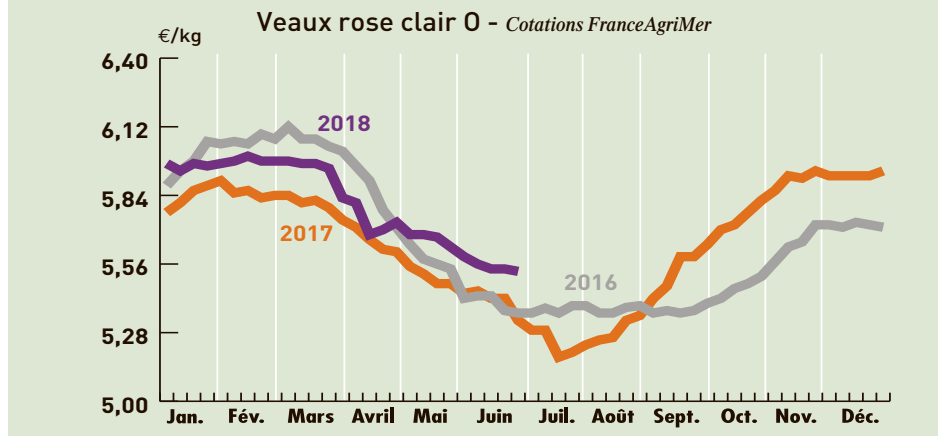
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 29/06 au 05/07/2018*

1,46 €/carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,23 €	-	-
U	-	7,06 €	5,60 €	-
R	-	6,11 €	4,14 €	4,03 €
O	-	5,53 €	4,43 €	3,57 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	694	Cours rendus marché. Toujours bonne demande des intégrateurs, cours facilement reconduits.
La Talaudière	418	Cours difficilement reconduits en marchandises inférieures.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	272	=
Femelles	189	=
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	179	=

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	0,00	0,00

Céréales

Marché du 03 Juillet 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	168,00	N	C
	-	-	-	-	-
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	170,00	N	C
	-	-	-	-	-
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	162,50	N	C
	fourrager	août-déc.	154,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	-	-	-	-
Sud Côte d'Or	-	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	juil.-déc.	151,00	N	C
Aube	62-63 kg/hl	août.-déc.	151,50	N	C
MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juil.-sept.	154,00	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		juil.-sept	154,00	N	C
POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
POIS	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	180,00	V	C
Yonne	fourrager	août-déc.	180,00	V	C
Aube	fourrager	août-déc	180,00	V	C
Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	11 de juin	172,00	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6mm 1ère main	juin	159,00	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	157,00	V	

Matériel

Tracteur

18 - Urgent recherche un tracteur Mercedes MB-Trac, en six cylindres, genre 1600 ou 1500
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends presse moyenne densité Lewang 300 euros fendeuse à bois 900 euros bac à cire 800 euros.
✆ 06 81 64 05 80

69 - Vds tracteur vigneron Renault 60 - 45 cv - Année 1973 - Largeur 110 - Très bon état - 2800 Đ.
✆ 06 13 52 27 12

71 - El. Prim'Holstein, cause cessation, vd vaches en lactation et génisses gestantes, TGS. Bonnet Alain.
✆ 06 84 51 71 10

Travail sol

01 - Vds déchaumeur à dents Pottinger 3m rotopack bon état.
✆ 06 98 36 65 15

01 - Vds bineuse monosem 6 rangs actisol 11 dents herse rotative Amazone 3m.
✆ 06 08 09 92 25

88 - Vends herse rotative Kuhn, 6 m, dents neuves, recharges, 13.000 euros.
✆ 06 64 99 52 52

Récolte

18 - Urgent, recherche moissonneuse-batteuse New Holland type 80/70 ou éventuellement 80/60.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vds laveuse à noix horizontale 3 m de long diamètre 800.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vds laveuse à noix horizontale 3 m de long diamètre 800.
✆ 06 30 70 89 17

58 - VENDS mois. bat. New Holland 1530, 3.40 m., bon état (réf. 2601)
✆ 06 35 95 74 11

88 - Vds Claas Dominator 98 1997 1587 hr entretien Claas TBE prix à débattre.
✆ 06 08 89 00 56

Irrigation

38 - Vds 15 tuyaux alu Perrot diam 76 à crochets dont 6 à clapets l'eau + d'autres en PVC goutte à goutte : 5 euros les 100 m linéaire, 120 m de polyéthylène diam. 40.
✆ 06 42 90 75 43

69 - Vds enrouleur Ocmis 63 FL1 280 m. flexibles avec raccord vanne décharge Tachy mètre filtre compteur chariot standard canon pour légumes diam 50 m.
✆ 06 84 19 53 86

69 - Vds quadrillage 18x18 tuyaux amu 6 m. diam 50 perche 1 m. arroseurs laiton et secteur.
✆ 06 84 19 53 86

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Forestier

38 - Chaptrak 175 de 2011 équipé épareuse Noremat 83 t 9500 h prix à débattre.
✆ 06 83 48 17 25

Cave

69 - Vends cause retraite : pompe à vendanges Schneider PS2 1600 Đ - 3 cuves plafond mobile 15 hl 150 Đ l'une - 1 cuve plafond mobile 30 hl avec porte 300 Đ - 3 cuves émail 50 hl 1000 Đ l'une - Sucrier Balligand 300 Đ - Pressoir Olier cage inox 30 hl 1000 Đ.
✆ 06 22 05 72 58

Agri. divers

Pièces occas tracteurs, tracto-pelle, télescopiques, moiss'bat. JD, Dominator, Lexion, NH, Deutz, etc. Pièces Abat 921, débusqueur Valmet, mini-pelle Hitachi, Komat, Case, Yamar, etc.
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

21 - VENDS MB New Holland 8050, 4 m., cab. clim., - benne Boudin 8 T - - déchaumeur 3 m., - cover crop 24 D, - brabant Fenet 3 socs, le tout en bon état (réf. 260A)
✆ 03 80 39 47 57
03 80 39 40 59

21 - VENDS Mercator 60, 2 500 euros, - Senator, 3 500 euros, le tout en bon état, - DONNE pour pièces Protector (réf. 260B)
✆ 06 26 76 01 00

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 280A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VENDS plateau paille 8 m. Lyonnet, TBE, prix: 4 600 euros, - épandeur Maître 2 essieux, prix: 3 200 euros, TBE - (réf - 2802)
✆ 03 80 84 11 55

38 - Vds scie à ruban sur roue en fer volant 70 moteur Bernard w2.
✆ 04 74 54 15 26 HR

71 - Vends débroussailleuse prof. à dos Iseki, cause double emploi, accessoires, 400 Đ.
✆ 06 71 75 11 85

Traitement

Tecnoma Tecnis 3100, 2011, 28 m., TBE, contrôle OK
Prix 15 000 € HT
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

Véhicule

Utilitaire

69 - Vends Vito 110D de 1999, 208 000 km, bon état contrôle technique OK, aucun frais à prévoir, banquette 4 places amovible à l'arrière, attelage. Plus deuxième Vito 110D pour pièce si ça intéresse. Échange possible contre camion benne 3,5t avec caisson.
✆ 06 71 30 05 50

69 - Vends 4x4 Mitsubishi L200 de 2007, 163 500 km, club cab avec hard hop fermé, en bon état, pneus neufs plus un jeu de deux pneus neufs. Échange possible contre camion benne avec caisson.
✆ 06 71 30 05 50

69 - Part vend Toyota Hilux 4x4 XTRA cabine 330000 km entretien garage controle OK TBE 7500 euros.
✆ 06 19 81 70 94

69 - Vends ou échange J9 bétaillère diesel an 1991 - 191000 km d'origine - Controle OK - BEG - 1700 Đ.
✆ 06 86 60 56 74

71 - Vends C15, an. 91, ct ok, galerie, attelage, pneus avant neufs, prévoir distribution.
✆ 06 13 44 61 67

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin luzerne bio 2ème coupe, très belle qualité, bottes carrées 90 x 120, 200 euros/tonne (réf. 270A)
✆ 06 77 96 42 98

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2018, bonne qualité, possibilité livraison
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends paille orge et blé + foin de prairie de qualité, bottes rectangles, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance
✆ 06 03 07 54 83

21 - ACHETE paille bottes carrées ou balles rondes, bout de champ ou sous hangar, paiement comptant, enlèvement rapide (réf. 2804)
✆ 06 83 03 36 86

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

58 - Avendre foin 2018, bottesrondes 1.50 m, région PREMERY-58700 (2702)
✆ 06 44 87 39 59

58 - A vendre herbe sur pieds - moutons - 25 HA - parcelles regroupées et clôturées - région PREMERY - 58700 (2703)
✆ 06 44 87 39 59

69 - URGENT achète paille derrière moissonneuse batteuse. Enlèvement rapide, paiement comptant.
✆ 06 68 93 44 60

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize - GAEC Duchamp 69 Solaize.
✆ 06 12 34 36 01
ou 06 12 34 36 40

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc... travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

67 - Suite a fusion de deux exploitations, vends tracteur MF6480 DXWA6, mod. 2008 (150cv) 1.850h, TBE + RB Claas 360 rotocut mod. 2007 (11.000), bottes, TBE AT + salle de traite packo-fullwood 2x6 50° semi-arrière mod. 2003, TBE. Pour tous renseignements :
✆ 06 64 83 16 70

67 - Vends génisses pleines prim holstein, cause cessation, Lail et mélangeuse Keenan fiber 340, 16m3, avec ou sans tracteur laser 100.
✆ 07 82 06 09 07

69 - Chariot élévateur Toyota - Roundballer Giatagri 5540 - Moulin à grains Stiolo.
✆ 04 78 05 25 70



71 - Vous êtes producteur local / bio /en conversion bio ? Vous cherchez à vous faire connaître ? L'association Liv'4 This organise le 21 juillet 2018 au stade de Saint-Jean-sur-Reyssouze (dans l'Ain) le Soli'Rock, évènement proposant de 10 h à 18 h un marché de producteurs, d'artisans mais aussi d'associations présentant leurs activités. Nous sommes en partenariat avec le réseau Etik'Table et ambassadeur «La Belle Rencontre» de l'Agglomération de Bourg-en-Bresse. Nous fournissons un emplacement nu à prix libre (vous donnez ce que vous voulez et pouvez) avec accès à l'électricité si besoin. Vous pouvez nous contacter par mail à solirock@liv4this.com
✆ 06 58 34 95 58

Location

Agricole

58 - LOUE exploitation d'élevage dans le Bazois en partie labourable, 200 ha en 2 sites (150 + 50) à partir décembre 2018, bâtiments bord de route, stockage 1 000 m2, stabulation 3 700 m2, à vendre ou à louer (réf. 280B)
✆ 03 86 22 43 36
06 82 51 97 32

Autre

15 - Sud Cantal Le Trioulou agri loue 2 meublés, 2/5 pers., 175 à 350 euros/sem ou à la nuitée.
✆ 06 45 13 44 89

69 - Retraitée recherche en location à l'année petite maison indiv. avec ext. clos dans le 69 ou 42 en campagne, cour ou petit jardin. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
Réf : 292

71 - Tournus, chambre à louer dans maison, tt confort, parking privé, grand terrain.
✆ 07 85 19 14 91

88 - A louer gîte 4 à 5 personnes à 9 km de Vittel Contrex, tout confort, 250 euros la semaine.
✆ 06 87 59 12 94

Offre

Emploi

69 - Domaine Fleurie (9ha) recherche salarié viticole, second d'exploitation, à partir de fin août. Dynamique, impliqué et autonome. Recherche également saisonniers pour cet été.
✆ 07 85 60 02 01

74 - GAEC laitier IGP tomme de Savoie, 110 vl et sa suite, 194 ha, recherche salarié polyvalent et motivé à partir d'août, possibilité association si affinités.
✆ 06 81 13 56 27

84 - CHERCHE ouvrier viticole polyvalent pour travailler 17 HA de vigne sur Blauvac 84. Contrat CDI précédé d'un CDD. Possibilité logement.
✆ 06 30 77 89 93

Demande

Emploi

71 - Femme recherche travail en cantine scolaire de la maternelle au collège, agent polyvalent, cantine sur surveillance, aide aux devoirs, entretien ménage, secteur Varennes-les-Mâcon à St-Georges-de-Reneins.
✆ 04 74 04 48 61

Offre de service

Broyage de cannes de colza et refus de prairies
avec broyeur Schulte 4,60 m
à 3 axes verticaux
semi-porté repliable
à 2,50m sur route.
Tél. 03 84 70 02 77 le soir après 20h ou laisser message, je rappelle.

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

42 - Vds vache au lait et génisse, terme septembre, race Jersiaise, TBO, CL.
✆ 06 80 07 33 41

42 - Vds 10 taureaux Charolais HBC, 18 mois, Gaec Lapendery, livraison assurée.
✆ 06 33 45 64 39

58 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey vend taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ 06 70 34 71 84

69 - EARL JAMA/ Elevage Plein air/ HBL ou non vend taureaux reproducteurs Limousins 20 mois. TBO. Livraison possible.
✆ 06 08 10 22 44

70 - Vds Taureau reproducteur blanc bleu belge, 5 ans, docile + Ensileuse 2 rangs à maïs BE.
✆ 06 88 45 62 53

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services









71 - Vends 8 génisses parthenaises pleines, 3 ans, issues même cheptel 79, taureau inscrit, vêlage facile.
✆ **07 86 76 71 25**

88 - Vds jeunes vaches BLONDE D'AQUITAINE suitées (très calmes), taureau de 4 ans, jeunes taurillon de 12 mois. Bonne origine, vêlage facile, livraison. Cause retraite. Betaillère V L 2700 kg.
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

26 - Vends 20 chèvres Saanen mise bas sept. adhérent Capgènes 1130 L/CH TP35 TB 38,9
✆ **06 46 78 00 72**
ou 06 02 11 40 39

Ovin

71 - Achète agneaux, brebis et chèvres de réforme, payement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

Equin

21 - A réserver 3 poulains Pie plein papier et Oc, - 2 mâles et une femelle, pucés et vermifugés. (réf. 2801)
✆ **06 75 22 65 73**

26 - vends jeune ane 15 mois très docile licole type Provence gris foncé
✆ **06 50 45 75 55**

Chien

42 - Donne chien mâle Border Collie noir et blanc, né le 01/06/2016, identification 250269606752127.
✆ **06 83 78 72 60**

42 - Vds 4 chiots Border Collie, parents sur troupeau, 2 mois, mère 250269801470810, Siret 4.951.6740.16.
✆ **06 18 83 42 48**

71 - Vds chiots petits bergers des pyrénées, portée de 5, nés 30/04/2018, non lof, pucés, vaccinés, n° mère 250269799036125, Siret 403 667 686 00014.
✆ **06 72 66 70 04**

74 - A réserver Beauceron non lof, portée de 8 chiots pour garde et troupeau, Siren 398067215 mère 250268500682650.
✆ **06 59 36 51 35**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche vendangeurs Lyon 10 jours nourris logés 9,76 H pour fin août. Envoyer CV à
bracarnaud@orange.fr

69 - Cherche vendangeurs(euses) motivés nourris logés début septembre 7 jours env.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Cherche chauffeur de tracteur pour vendanges fin août déb sept 15 jours secteur Fleurie (69)
✆ **06 75 58 47 17**

69 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges sérieux et compétent 18 jours nourris logé.
✆ **09 61 57 00 04**

69 - Beaujolais cherche vendangeurs pour fin août à la grande journée.
✆ **06 81 34 88 00**

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❒ 1 Parution **10 €**
- ❒ 2 Parutions **15 €**
- ❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
- ❒ 1 Parution **29 €**
- ❒ 2 Parutions **43€**
- ❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

ENTREPRISE DEMONGEOT

Société par actions simplifiée
au capital de 648.000 euros
Siège social : 12, rue Cluj
ZI Nord
21000 DIJON
778 189 951 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 : le mandat du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Didier TOURRE est arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL212821678

NOMINATION

GARAGE CESAR

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : ZI - Rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
301 467 569 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 2 juillet 2018, les associés ont décidé :

- de nommer à compter du 2 juillet 2018 la société BOYARD & CO, S.A.R.L. au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 20 rue Piron à DIJON (21000), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 840.207.047, en qualité de Présidente pour une durée indéterminée en remplacement de la société FINANCIERE CESAR MEURISSE, démissionnaire,

- de nommer à compter du 2 juillet 2018 Monsieur Camille GUYOT demeurant 1 rue Jacques d'Albay à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée,

- de remplacer à compter du 2 juillet 2018 la dénomination sociale GARAGE CESAR par NUITS SAINT GEORGES AUTO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.Pour Avis

AL212821833

TRANSFERT DE SIÈGE

BOURGOGNE ELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue du Pressoir
21490 Ruffey les Echirey
453 657 884 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Pressoir, 21490 Ruffey les Echirey au 4 bis allée des Nouratons – 21490 Ruffey les Echirey à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL212821793

GAEC DE GRAND VIE

au capital de 135 558 €
siège social : Vielverge
21270 Pontailler sur Saône
348 555 871 RCS Dijon

AGE du 19/04/2018 : nomme cogérante Mme Fanny ROCHE (23 Rue de Pontailler 21270 VIELVERGE), transfert du siège social au 23 Rue de Pontailler 21270 VIELVERGE, à effet du 01/04/2018,

Pour avis.

AL212821794

ECO MOTOCULTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Zone d'activité « Le Château »
21310 MIREBEAU SUR BEZE
Transféré au : 2 rue Marie Estivalet
21120 IS SUR TILLE
SIREN 533 440 210 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/03/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Zone d'activité « Le Château », 21310 MIREBEAU SUR BEZE au 2 rue

Marie Estivalet, 21120 IS SUR TILLE à compter rétroactivement du 01/03/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212821824

EXOPE CONSULTANTS
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social :
32 Rue des Montoillots
21240 TALANT
791 061 591 RCS DIJON

AVIS

Par décision du 29-06-2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 32 Rue des Montoillots, 21240 TALANT au 6 Avenue Gounod 21000 DIJON à compter de ce

jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL212821826

ATELIER MICHEL BODIN

SARL - capital de 50 000 euros -Siège : 20 rue des Moulissards 21240 TALANT RCS DIJON 304 154 495 - l'AGE du 28.06.2018 a décidé de transférer le siège social du 20 rue des Moulissards 21240 TALANT au 4 rue du Fort 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, à compter du 01.07.2018 et de modifier art. 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL212821831

N.S.B.R.

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue Jean-Baptiste Gambut
Z.I. Beaune
-Vignoles - 21200 BEAUNE
539 719 302 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2018,l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BEAUNE (21200) 8 rue Jean-Baptiste Gambut - Z.I. Beaune -Vignoles à BEAUNE (21200) 11 rue Jean-Baptiste Gambut Z.I. Beaune -Vignoles à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis.

AL212821840

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL MOONRAKER

au capital de 187 500 euros
Siège social : 11 Avenue Junot
21000 DIJON
500 603 956 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal de la gérance en date du 29/06/18, il a été constaté la réalisation de la réduction du capital social de 45 000 euros, portant ainsi le capital

à 142 500 euros, suite à rachat des parts d'un associé et annulation desdites parts, ladite réduction de capital ayant été décidée lors de l'A.G.E. du 22/05/18. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL212821802

GERARD TERRAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 210 000 euros
Siège social : 72 route de Challanges
21200 BEAUNE
444 678 239 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 JUIN 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 330 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend

nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 210 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 540 000 euros.

Pour avis

La Gérance

AL212821820

MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE DE BRAZEY-EN-PLAINE

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires (S.I.S.A)
au capital de 1 150,00 Euros
Siège social : 14 rue de Verdun
21470 Brazey-en-Plaine
R.C.S : 818 964 926

Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2017 : le capital social a été réduit d'une somme de 100 € par voie de rachat de 100 parts sociales de 1 € de nominal chacune, pour être ramené de 1 150 € à 1 050 €, divisé en 1 050 parts.

Les articles 7, 8 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

AL212821845

MODIFICATION DE STATUTS

SOVIST

SCI au capital de 1 500 € - Siège social : Cours François Blondeau – 21190 VOLNAY – 432 303 311 RCS DIJON

Par acte notarié du 01/07/2011, il résulte que :

- le capital social a été réduit de 450 €, pour être porté de 1 500 € à 1 050 € par retrait partiel d'actif avec annulation de 30 parts ;

- la valeur nominale des parts a été réduite de 15 € à 0.15 € ; nouvelle mention : capital de 1 050 € divisé en 7 000 parts ;

- Thomas RAYNAUD domicilié à BEAUNE (21200) 16-18 rue Victor Millot, a été nommé gérant en remplacement de Lionel VALCAUDA ;

- le siège social a été transféré à MEURSAULT (21190) ZA Les Champs Lins, 10 impasse des Lamponnes.

Les articles 4, 6, 7 et 14 ont été mis à jour. Dépôt légal au RCS de DIJON. Pour avis, le représentant légal.

AL212821821

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 09/07/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DIJON: Terre à Vigne AOP Bourgogne pour la parcelle HS 220 - hors appellation pour la parcelle HS 221

21 a 36 ca - Chaudois: HS-220-221

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/07/2018 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212821853

RICHARD-SANTOS

Nouvellement dénommée WJC Immobilier
Société civile au capital de 1 600 euros
Siège social : Zone d'activité
21310 MIREBEAU SUR BEZE
SIREN 535 010 508 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2018, l'assemblée générale a décidé de remplacer à compter du 1er avril 2018 la dénomination sociale RICHARD-SANTOS par WJC Immobilier, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jean-François RICHARD, cogérant démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL212821823

MAILLOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social : 3 rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS DIJON 438818 122

Sous Administration Provisoire de T. VANDENBROUCQUE, 29 Rue de Broglie – 21000 DIJON - en vertu d'une ordonnance rendue le 15 décembre 2016 par le Tribunal de Commerce de DIJON.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 28 juin 2018 à effet du 31 juillet 2018, Madame Laurence ESTIVALET, demeurant 4 impasse de la Calade à 13520 MAUSSANE LES ALPILLES est nommée gérante pour une durée illimitée à compter du 31 juillet 2018 et administratrice de la SARL MAILLOT.

Le siège social de la SARL MAILLOT est transféré, à compter du 31 juillet 2018, 4 impasse de la Calade à 13520 MAUSSANE LES ALPILLES.

Pour avis

L'Administrateur Provisoire

T.VANDENBROUCQUE

AL212821825

CLE CAR SERVICES

SASU au capital de 5 000 €
Siège social
2, rue Amiral Roussin
21560 Arc-sur-Tille
829 757 038 RCS de Dijon

L'AGE du 01/06/2018 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient :

- Domotique avec nécessité d'intervention au domicilie des particuliers ou professionnels qui le sollicitent,

- Dépannage en serrurerie à domicile-Reproduction de clefs de véhicules avec réalisation d'anti-démarrage, sur le lieu où se trouve le véhicule immobilisé

Modification au RCS de Dijon

AL212821848

VERSION VIN

SARL au capital de 241.640 €
Siège social
13 rue Richard, 21200 Beaune
388 324 147 RCS Dijon

L'assemblée générale du 31/05/18 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la société en société par actions simplifiée et la nomination de la SARL VIA BELENA en qualité de Président. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée

Administration : Ancienne : Gérant : Stéphane GUIDOT. Nouvelle : VIA BELENA, SARL, 13 Rue Richard, 21200 BEAUNE, 525.112.181 RCS DIJON.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212821855

SAS SCB POSE

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social
4 Place Albert Camus
21800 Quétigny
RCS Dijon 802 705 574

Aux termes des décisions des associés en date des:

- 31 mars 2018, la société a pris acte de la démission de Monsieur Xavier LEITNER de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 31 mars 2018 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- 20 avril 2018, le siège social est transféré, à compter du 23 avril 2018, du 4 Place Albert Camus à QUETIGNY (21800) au 15 Rue du Château d'Eau 21000 DIJON.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mentions seront faites au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL212821856

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LES DAMES

au capital de 32 014,29 euros
12 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
424 756 197 RCS DIJON

Le 30/6/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M.Stéphane CAVAILLON-PINOD dt 130 route des Gorges d'Enfer 6925 CURIS AU MONT D'OR en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Philippe GEVREY.

AL212821805

SCI DE LA MAISON DE RETRAITE DE L'ETOILE

au capital de 3 048,98 euros
12 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
351 362 363 RCS DIJON

Le 30/6/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M.Stéphane CAVAILLON-PINOD dt 130 route des Gorges d'Enfer 69250 CURIS AU MONT D'OR, en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Philippe GEVREY. Pour avis

AL212821807

EARL CLAUDON

Société civile au capital de 87 078.88 euros
siège social : 21520 GEVROLLES
318 338 753 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 juin 2018, la collectivité des associés a autorisé Madame CLAUDON Elisabeth à démissionner de ses fonctions de gérante au 30 juin 2018.

Pour avis, la gérance

AL212821839

MARMELURE & CONFITADE

SARLU au capital de 3.000 €
Siège social
11 rue des Carmes
21140 Semur-en-Auxois
502 399 009 RCS Dijon

L'associée unique, par AGE en date du 30/04/18, a nommé gérant de la SARL : Mme Dominique LAFORCE, dmt à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) – 11 rue des Carmes en remplacement de M. Christophe MARTIN à effet au 01/04/2018, pour une durée indéterminée.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,

La gérance

AL212821849

NON DISSOLUTION

CDC FERMETURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 9 C, Rue des Canalous
21110 BRETENIERE
809 209 851 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2018 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL212821698

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.S. LA BUVETTE DU MARCHE

En liquidation
Au capital de 17 500 euros
Siège social : 13 Rue des Génois
21000 DIJON
Siège de liquidation : Chez M. BERKOWICZ
46 Rue des Godrans
21000 DIJON
527 718 910 RCS DIJON

L'A.G.O. du 29/06/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M; Serge BERKOWICZ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Serge BERKOWICZ

Liquidateur

AL212821811

RADFAC PRODUCTIONS

SARL au capital de 20.000 euros
Siège social : 14 impasse du Meursault
21000 DIJON
493 770 044 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'A.G.E. du 01/07/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/18 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Jean-Michel SCARPA, dmt 14 impasse du Meursault – 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au lieu du siège actuel, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL212821832

Me Raphaël CALLIER
Notaire à BESANCON (25000)

MAREMI

Société Civile immobilière en liquidation
Capital : 3.000,00 €
Siège à DIJON (21000), 37 rue Legros
R.C.S. de DIJON SIREN n° 829757004

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération du 03/07/2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur

AL212821834

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

PIERTER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège Social
53 Rue de Mulhouse
21000 Dijon
RCS Dijon B 502 544 281

AVIS

Suivant décisions des associés en date du 20 Juin 2018, il a été :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 Juin 2018 et sa mise en liquidation,

- a nommé comme Liquidateur Monsieur Denis CONTASSOT demeurant 15 rue Albert et André Claudot - 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- fixé le siège de la liquidation au siège social de la société 53 Rue de Mulhouse – 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Cette dissolution met fin aux fonctions de Monsieur Denis CONTASSOT demeurant 15 rue Albert et André Claudot - 21000 DIJON.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS DIJON.

AL212821854

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/06/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :Wave Language Services.Objet social : Formation professionnelle en gestion.Siège social :3 B Rue du Tribunal, 21200 Beaune.Capital :10000 €.Durée : 99 ans.Président : M. BIELSKI Andrew, demeurant 3 B Rue du Tribunal, 21200 Beaune.Immatriculation au RCS de Dijon

AL212821733

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 27/06/2018 : forme :, SARL, dénomination : LH, siège social : 2 Boulevard des Herbues, 21800 QUETIGNY, objet social : acquisition, détention et gestion de toutes participations, gestion, achat, vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, durée : 99 ans, capital : 81 800 euros, gérance : Mme Laetitia AIT SIDI AHMED DHORNE (2 Boulevard des Herbues 21800 QUETIGNY), dépôt légal RCS DIJON, pour avis

AL212821784

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX-SERRIGNY (21550) du 22 Juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ROUTE DES VINS

Siège social : 10 route de Dijon - CIDEX 23 - 21550 LADOIX-SERRIGNY

Objet social :

- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le

développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr Bernard GUYOT demeurant à LADOIX-SERRIGNY (21550) 10, route de Dijon Cidex 23

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL212821822

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 03/07/18, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E.S. BUSINESS HEALTH

Siège : 13 Rue Lamartine - 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 euros

Objet : Apporteur d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Jean-François BRIN, demeurant 13 Rue Lamartine, 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

Le Président

AL212821830

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MESMIN du 08/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BAUDOT GL PRODUCTIONS

Siège social : Hameau de Godan, 21540 ST MESMIN

Objet social : la production et la vente d'électricité photovoltaïque l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société et notamment la production de petits fruits

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7 500 euros

Gérance : Monsieur BAUDOT Georges-Louis, demeurant hameau de Godan – 21540 ST MESMIN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL212821842

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 05/07/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée TRIMA, dont le siège social est situé 34, rue de Semur - 21000 DIJON, qui a pour objet la conception, la création, la réalisation et l'exploitation de sites Internet consacrés au tourisme. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote.

Monsieur Tristan MATHIEU, demeurant 34, rue de Semur - 21000 DIJON, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL212821843

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/06/2018, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL PLYMS

Objet social : L'achat pour revendre, la représentation sous toutes ses formes de tous objets et ustensiles à usage ménager et domestique ; La création, l'achat et l'exploitation de tous fonds se rapportant à cette activité ; Toutes opérations accessoires se rapportant à cette activité ;

Siège social : Impasse Jean-Baptiste Gambut - 21200 Vignoles.

Capital : 8 000 €

Durée : 99 ans Gérance : M. SOPPELSA Mylène, demeurant à Fontenille - 63490 Saint-Jean-en-Val

Immatriculation au RCS de Dijon

AL212821844

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI-HMH

Siège social : 120 rue d'Amont, 21250 BROIN

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 3 000 €

Objet social : acquisition et gestion de biens immobiliers

Gérant : Monsieur HUBERT JORIOT, 120 rue d'Amont, 21250 BROIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL212821851

NIÈVRE

DIVERS

EARL DU RENOUVEAU

Société Civile
au capital social de 75 157,37 €
Siège social
Serée – 58140 Saint André en Morvan
RCS de Nevers - N° 326 151 941

Suivant délibération d'AGE du 15 juin 2018, l'associé unique a décidé la prorogation de la durée sociale à 99 ans.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance.

AL582821901

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 novembre 2004,

Monsieur Jean-Claude FRANSIOLY a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 27 juin 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582821921

NOMINATION

LES CRECHES DE MELUSINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social
Locaterie Boudot
58380 Lucenay-les-Aix
RCS Nevers : 812 123 628

Changement de Président

Aux termes d'un procès-verbal en date du 27 juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer en qualité de nouveau Président : Madame Laetitia GIRAUD demeurant 433 Chemin Docteur Félix Reynaud – 83500 La Seyne Sur Mer, en remplacement de Madame Audrey DURAND, Président démissionnaire.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers

Pour avis

AL582821900

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL SCHABERT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social
Les Riaux – 58240 Luthenay Uxeloup
511 898 082 - RCS Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2018, le siège social a été transféré à La Mechine – 03210 SOUVIGNY. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CUSSET.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL582821875

C'PRO RENO TRAVAUX

SAS au capital de 2000 euros
Siège social: 13 av du 14 Juillet
58300 Decize
808 334 528 RCS Nevers.

L'AGE du 27/06/2018 a transféré le siège social à 119 avenue de Verdun 58300 Decize à compter du 01/07/2018 Dépôt au RCS de Nevers.

AL582821876

MODIFICATION DE CAPITAL

SARLU FABRICE MORIZET

Le 14/06/2018, l'associé unique de la SARLU FABRICE MORIZET, ayant son siège Rue des Champs Dieux, La Brosse aux Bruns – 58200 ALIGNY COSNE, RCS NEVERS 799046131, a augmenté le capital de 45000 €. Ancien capital : 5000 € ; Nouveau capital : 50000 €. Pour avis : Fabrice MORIZET

AL582821906

OFFICE NOTARIAL DE SAULIEU (21210)

SCI DU BOURG SAINT BRISSON

Siège social à SAINT-BRISSON (58)
Le Bourg
immatriculée au RCS de NEVERS
N°452930217.

Acte reçu par Me Alain DESPLATS, alors notaire à SAULIEU le 22/08/2017, publié et enregistré au SPF de NEVERS 1 le 08/09/2017, volume 2017P N°3975, contenant REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR RACHAT DES PARTS à la requête de la SCI DU BOURG SAINT BRISSON susdésignée, et de Mme Jane Yolande WILLEMS, demeurant à PEKIN (CHINE), Season's Park 16-1102 36, Yi Dongzhimen Dajie Dongcheng District, et constatant les modifications suivantes dans les statuts :

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL : par suite du retrait d'actif, le capital social

est désormais fixé à la somme de 700,00 eur, et dorénavant divisé en 100 titres de 7 eur chacun, entièrement souscrits et libérés, numérotés de 1 à 100.

NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL : la répartition entre les membres

de la société du fait de la réduction de capital se trouve être désormais la suivante :

- M Claude WILLEMS 96 parts numérotées de 1 à 96 soit 96 parts ;

- Mlle Jane WILLEMS 4 parts numérotées de 97 à 100 soit 4 parts.

Pour avis

Le Notaire.

AL582821912

SOLILOIRE

SELARL DE MEDECINS
au capital de 7.000 €
Siège social
30 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers
834 179 566 R.C.S. Nevers

Décisions des associés du 1.06.2018

Augmentation du capital social d'une somme totale de 2.380.000 euros pour le porter à 2.387.000 euros par création de 2.380.000 parts nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, au moyen d'apports en nature à la Société du droit de présentation à la patientèle par chacun des Docteurs BAIL, BELOT, CHAILLET, CHOLLEY-LEBLAN, FOINANT, FOSCOLO et ROUQUETTE et de 9.303 parts de la SCM BECLERE (RCS NEVERS 778 474 445).

Dépôt légal au Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL582821913

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

PALEXPRESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
porté à 110.000 euros
Siège social
1 Route de Chalaux
58140 Saint Martin du Puy
828 037 218 RCS Nevers

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 23 Juin 2018, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de DIX MILLE EUROS (10.000 €) par apports en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour le porter à CENT DIX MILLE EUROS (110.000 €) par la création de CENTS (100) parts nouvelles de CENTS EUROS (100 €) chacune, émises au pair

- de modifier en conséquence les articles 6,7 et 8 des statuts.

AL582821918

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET DE MAITRE OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 21 AOUT 2018 à 10h30

COMMUNE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)

LOT N° 1

Une maison d'habitation sise 14 rue du Lieutenant Paul Theurier et donnant sur la rue des Promenades, comprenant : Au rez-de-chaussée : un séjour avec cuisine, un salon, une salle de bains et WC

Au premier étage : une grande pièce

Grenier au-dessus

Cour

Autre bâtiment comprenant au rez-de-chaussée : un atelier, une chambre avec une douche et un lavabo et à l'étage deux chambres dont une grande, grenier sur le tout

Garage, remise ayant accès sur la rue des Promenades

Le tout figurant au cadastre de ladite commune Section AB numéro 182 « Le Bourg » pour une contenance de 2 ares 46 centiares.

Sur la mise à prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €), y ajoutant que pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte, elle pourrait être baissée immédiatement et sans nouvelle publicité, par pallier de 10% sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 50 000 €.

LOT N°2

Dépendances situées rue Pasteur, comprenant ancien laboratoire, garage et trois pièces, figurant au cadastre de ladite commune Section AB numéro 80 pour une contenance de 1 are 12 centiares.

Sur la mise à prix de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €), y ajoutant que pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte, elle pourrait être baissée immédiatement et sans nouvelle publicité, par pallier de 10% sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 7 000 €.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 avril 2018

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 9 août 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Catherine SPADILIERO, huissier de justice, 31 avenue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 61 00 65

AL582821896

MODIFICATION DE STATUTS

PLANS SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25 600 €
Ancien siège social : Centre Commercial Intermarché
RN 7 – 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social :
87, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
311 931 695 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Mixte du 28/12/2017, les associés ont décidé à compter du 1er janvier 2018 :

- de transférer le siège social situé à VARENNES-VAUZELLES (58) du Centre Commercial Intermarché – RN 7 au 87, Bd Camille Dagonneau, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer Mme Nathalie DUBOL dt à NEVERS (58) – 17, rue Mirangron aux fonctions de gérante en remplacement de Mme Marie-Claude BILLON démissionnaire.

AL582821894

MAGNY-COURS PARTICIPATIONS

Société Civile au capital de 324 856,66 €
Ancien siège social : 4, Place de la Forge
58470 MAGNY-COURS
Nouveau siège social :
87, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
404 732 448 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/06/2018, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de MAGNY-COURS (58) – 4, Place de la Forge à VARENNES-VAUZELLES (58) – 87, Bd Camille Dagonneau, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer Mme Nathalie DUBOL dt à NEVERS (58) – 17, rue Mirangron aux fonctions de gérante en remplacement de Mr Michel BILLON démissionnaire.

AL582821895

SCI GEFOGUE (GESTION FONCIERE GUERET)

Société civile immobilière
au capital de 1.600 €
Siège social : Le Grand Domaine
58300 AVRIL SUR LOIRE
429 420 490 RCS NEVERS

Suivant décisions ordinaires en date du 30 Avril 2018, l'associé unique a décidé de modifier le siège de liquidation au nouveau domicile du liquidateur Monsieur Eric GUERET, demeurant 305, Chemin de la Chapelle à MOUGINS (06250), à compter de ce jour.

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Le liquidateur.

AL582821904

WINCAP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social
21 D, Rue aux Chevaux - 58180 Marzy
430 218 776 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/06/2018, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Commissaires aux Comptes :

Anciennes mentions :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : THIERRY CECOTTI & ASSOCIES

- Commissaire aux Comptes Suppléant : Mr Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à VARENNES VAUZELLES (58) – 13, rue Henri Choquet

Nouvelles mentions :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : Mr Paul REYNE susnommé

- Commissaire aux Comptes Suppléant : Mr Claude GETTE ayant sa résidence professionnelle à CLERMONT-FERRAND (63) – 11 Bis, avenue des Etats Unis

AL582821909

SARL AGORA FIT'

16 Chemin des Chaumes
58500 Clamecey
Capital : 2 000 €
N° RCS Nevers : 830 362 273

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2018 il a été

décidé de transférer le siège social de la société au 15 CITE VAUX D'YONNE, 58500 CLAMECY à compter du 01/07/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Aux termes d'un acte authentique SSP en date à Clamecy du 01/07/2018 Mme Mélanie VERLY, demeurant 16 chemin des chaumes, 58500 Clamecy a cédé à Mme Christine DELAROCHE, demeurant 15 cité vaux d'yonne, 58500 Clamecy la totalité des parts sociales détenues dans la société AGORA FIT' sus-désignée.Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL582821917

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Renaud ANDRIEU, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Renaud ANDRIEU, Notaire », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LE CREUSOT (71200), 114, Rue Edith Cavell, le 08 Juin 2018, enregistré à CHALON-SUR-SAÔNE, le 22 Juin 2018, Bordereau 2018/587, Case 1, N° Ext 1305, a été cédé,

PAR :

Monsieur Emile Armel BOSSET, retraité, époux de Madame Jeanine Armande VARMENOT, demeurant à AUTUN (71400), 28, Rue Bernard Renault.

Né à MONTCEAU-LES-MINES (71300), le 13 novembre 1931.

Marié à la mairie d'AUTUN (71400), le 15 juin 1961 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques MIGAUD, notaire à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120), le 12 janvier 1961.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

A :

La société dénommée « ENTREPRISE BOSSET », Société par actions simplifiée au capital de 3.000,00€, dont le siège est à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230) , Les Settons (Rive droite) , en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS.

Le fonds de commerce de location d'engins nautiques et de promenades en bateaux sis à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (Nièvre), lui appartenant, et pour lequel Monsieur Emile BOSSET est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET 416 410 306 00011.

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du 08 Juin 2018 et il en a la jouissance depuis le 1er Avril 2018.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (86 400,00 EUR), s'appliquant :

- aux ELEMENTS INCORPORELS pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR),

- au MATERIEL pour SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (66 400,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL582821899

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CHANGEMENT DE GERANT

Dénomination sociale : LAZ FORESTIER

Forme : SARL

Siège social : 46, Avenue Romain Rolland à CHATEAU CHINON 58120

Capital social : 500 €uros

RCS NEVERS : 817 519 747

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur DOGAN Emin, demeurant 11 rue Bel Air à CHATEAU CHINON (VILLE) 58120, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01 JUILLET 2018 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur DOGAN Unal, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le Gérant.

AL582821874

SCM LE VAL

Capital social : 13 720,41 Euros
Siège social
9 Bis Rue Franc Nohain
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 443 945 969 R.C.S.Nevers

Le 1er Juin 2018, par acte SSP l'AG a nommé Co-Gérant, M.Jean Claude MAICHY demeurant 27 Rue Plantenoix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Pour avis.

AL582821882

LA GRANGE DE TYRTEE

La décision collective de la société LA GRANGE DE TYRTEE, SCI au capital de 9 147 € ayant son siège à 58700 NOLAY, lieudit « Parèle », RCS Nevers 414 542 514, du 27/06/2018 modifie l'avis précédemment publié. A partir du 27/06/2018, Mme Clara QUBEL domicilié lieudit « Michardes », 58240 AZY LE VIF remplace M. Claude QUIBEL démissionnaire, aux fonctions de gérant de la société. Pour avis : Mme Clara QUIBEL.

AL582821905

POURSUITE D'ACTIVITÉ

DELENDA CARTHAGO

EARL au capital de 7.500 €
Siège social
Le Bourg Magny
58800 Magny-Lormes
823 982 608 R.C.S. Nevers

Suivant PV du 07/06/2018, l'associé unique a décidé de poursuivre l'activité malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL582821920

NON DISSOLUTION

ARTISANS COOPERATEURS NIVERNAIS

Société Coopérative Artisanale
à capital variable
SARL au capital de 3750 €
Siège social : 23, rue du Docteur Duret,
58110 Châtillon-en-Bazois
514 187 434 RCS de Nevers

En date du 20/06/2018, l'AG Mixte a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers

AL582821908

LE CHALET

EURL au capital de 1 000 €
Siège social
Le Montal, 58230 Dun-les-Places
528 039 449 RCS de Nevers

En date du 06/07/2018, l'AGE a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Nevers

AL582821910

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE en date du 30 juin 2018 de la SARL L'OURS BLANC au capital de 300 €, immatriculée au RCS de NEVERS B 793 451 618, et dont le siège est Le Moulin de Chazeau Chez CID GESTION 58110 ROUY, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Karl TOQUARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Le liquidateur

AL582821898

COBIS

L'AGE de la société COBIS, SARL au capital de 22 867€, RD 976, 58470 Gimouille, 333 531 820 RCS Nevers, a approuvé, le 3.7.2018, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr COMMAILLE Jean Paul, Saint Sulpice, 58470 Saincaize Meauce pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 3.7.2018. Mention au RCS de Nevers

AL582821902

SCP GUENOT-SENLY
Avocats
2 Place de l'Hôtel de Ville
BP 435
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI PAPILLON, Société civile immobilière, au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 489 299 230, dont le siège social est 2 Chemin Chevrelet – 58340 CERCY LA TOUR

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Marcel LEPINOY, né le 22 mars 1946 à GENT (Belgique), de nationalité belge, retraité, demeurant Avenida de las Estrellas – El Mirador 75 – Puerta 39 – 04648 SAN JUAN DE LOS TERREROS – ALMERIA – Espagne pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé chez la SCP GUENOT-SENLY, avocats au Barreau de NEVERS, 2 Place de l'Hôtel de Ville – 58000 NEVERS

Pour avis.

AL582821907

LE RUBIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
53 Avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
Siège de liquidation
53 Avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
RCS Nevers 831 092 986

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision du 09.07.2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Monsieur Mazlum YILMAZ, demeurant 18 rue Marcel Paul, Appart 20 - 58640 VARENNES-VAUZELLES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 53 Avenue du Général de Gaulle - 58000 NEVERS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents

relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis. Le liquidateur.

AL582821916

BOIS

SARL au capital de 2 000,00 Euros
77 Faubourg de la Baratte
58000 Nevers
752 880 690 R.C.S. Nevers

Par décision de L'AGE en date du 31/05/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame DALAKOVA DESISLAVA, 77 FAUBOURG DE LA BARATTE, 58000 NEVERS et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL582821922

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à NEVERS du 21/6/18, il a été constitué une SAS dénommée MAT'EQUIP 58 présentant les caractéristiques suivantes :

- **Siège** : 31 boulevard du Pré Plantin 58000 NEVERS

- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- **Capital** : 5 000 €

- **Objet** : l'achat et la revente de matériel et d'équipement notamment pour les métiers de

bouche,

- **Transmission des actions :** Agrément dans Tous les cas - Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte en son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Sébastien BARRE dmt 3 rue André Lhote 58000 NEVERS

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS

AL582821869

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06 avril 2018, il a été constitué une SELARL dénommée: MAROD

Objet social : La Société a pour objet l'exercice de la profession d'infirmier(ère) libéral(e). Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour exercer la profession d'infirmier(ère) libéral(e).

Siège social : 11 place Chaméane 58000 NEVERS

Capital : 1 000 euros

Gérance : Madame Marion MARTINET demeurant 16 rue des Bouvreuils 58160 SAUVIGNY LES BOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582821893

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 juin 2018, il a été constitué une société civile immobilière :

DENOMINATION : PASST 58

SIEGE SOCIAL : 16 Rue de la Forgette, 58240 CHANTENAY ST IMBERT

OBJET : L'acquisition, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte et la gestion d'immeubles bâtis ou non bâtis, par location ou par bail à construction prévu par la loi n° 64164 du 16 décembre 1964, des textes subséquents, ou autrement.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1 500 € en numéraire

GERANCE : Alexandre PEUDPIECE, 16 Rue de la Forgette, 58240 Chantenay St Imbert

IMMATRICULATION : RCS Nevers

AL582821897

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26 juin 2018, il a été constitué une SISA à capital variable dénommée : SISA DU SUD NIVERNAIS

Objet social : Mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ;exercice en commun, par ses associés, d'activités :de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures de mise en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la

qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, ou de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

Siège social : Avenue Jean Jaurès 58160 IMPHY

Capital variable : 950 euros avec un capital minimum de 400 euros

Gérance : Madame Sylvie POYEN demeurant les Billebaults 58270 SAINT SULPICE,

M. Xavier BUCHHOLTZ demeurant 3 rue des Perrières, Immeuble 1 Entrée les Lilas 58000 NEVERS,

Monsieur Eric EYMERY demeurant 7 rue Pierre Chevenard 58160 SAUVIGNY LES BOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582821911

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/06/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE SHAZIA

Objet social : Restauration traditionnelle spécialités indienne et pakistanaise à consommer sur place

Siège social : 44 Rue Saint Agnan, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. ALAM GHAFOOR, demeurant 8 RUE DE L'ALUN CHEZ MR MEHR YASIN, 91150 Étampes

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582821914

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/07/2018, il a été constitué une SASU dénommée : SHANDAR FOOD PARIS

Siège social : 41 RUE ST JACQUES, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Capital : 2.000€

Objet : PRODUITS ALIMENTAIRES - ACHAT ET VENTE EN DETAIL DEMIS GROS ET EN GROS NEGOCE DES PRODUITS ET IMPORT EXPORT.

Président : M. MOHAMMAD MOHD, 117 AVENUE JEAN JAURES, 93300 AUBERVILLIERS.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL582821919

YONNE

NOMINATION

PHARMACIE DE L'AILLANTAIS

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de Pharmaciens
au capital de 6 600 euros
Siège social : 4 chemin de Neuilly
89110 Aillant sur Tholon
450410105 RCS Sens

Aux termes d'une décision unanime en date du 23 juin 2018, il a été nommé :

Le CABINET MORIZE AUDIT, 19 AVENUE PIERRE LAROUSSE 89000 AUXERRE, en qualité

de Commissaire aux Comptes titulaire,

AUDIT ET CONSEIL SENS – ACSENS Village d'entreprises du Sénonais 1 Bd des Noyers

Pompons 89100 SENS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Pour avis

La Gérance

AL892822043

TRANSFERT DE SIÈGE

FB 45

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Bis Avenue des Tilleuls
45120 CHALETTE SUR LOING
812 772 697 RCS ORLEANS

Par décision du 03/04/2018, l'associé unique a transféré le siège social au 6 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à compter du 01/04/2018, et a modifié en conséquence

l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 812 772 697 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS. Gérance : M.

Bruno FONTAINE, demeurant 3 Bis Avenue des Tilleuls 45120 CHALETTE SUR LOING. Pour avis - La Gérance

AL892822035

CUMA DES CÉRÉ-FRUITS

RCS Auxerre 809 447 741

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2018, la Cuma des Céré-Fruits a transféré son siège social de l'Earl Drothier, route de Cravant 89290 Vincelottes chez Florian Leroy, 3 rue de l'Equerre 89460 Bazarnes

Le président

AL892822039

METTETAL CREATION

SAS au capital de 100.000 €uros Siège social : Les Bideaux 89330 VERLIN 448 298 802 R.C.S. Sens M. Thomas METTETAL, Président de la société, a transféré le siège Zone Artisanale Les Longues Raies 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, à compter du 01/07/2018, modifiant l'article 4 des statuts.

AL892822053

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

AG PRESTATIONS

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 94, Grande Rue
89400 BASSOU
797 586 179 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 29 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social au **6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE**, à compter du même jour.

Président : Monsieur Vincent GRACIA, 94 Grande Rue - 89400 BASSOU

Radiation du RCS de sens et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL892822061

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

45 INTÉRIM

SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social : 94 Grande Rue
89400 BASSOU
794 721 597 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 29 juin 2018, et à compter du même jour, il a été décidé de :

- transférer le siège social au **6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE,**

- et de nommer Commissaire aux comptes la société AUCAP, SARL, 3 rue du Golf, 21800 QUETIGNY, 532 729 456 RCS DIJON.

Cogérants : Monsieur Vincent GRACIA, 94 Grande Rue - 89400 BASSOU, et Monsieur Julien ALTMAYER, « Les Monts Serin » - 3 rue Fortes Terres - 89240 ESCAMPS.

Radiation du RCS de sens et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL892822062

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

A.G. DÉVELOPPEMENT

SARL au capital de 1.250.000 Euros
Siège social : 94, Grande Rue
89400 BASSOU
815 104 658 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 29 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social au **6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE**, à compter du même jour.

Cogérants : MM. Vincent GRACIA, 94 Grande Rue - 89400 BASSOU, et Julien ALTMAYER, « Les Monts Serin » - 3 rue Fortes Terres - 89240 ESCAMPS.

Radiation du RCS de sens et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL892822063

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
tél. : 02 48 70 95 81

AG RECRUTEMENT

SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social
94 Grande Rue - 89400 Bassou
528 244 387 RCS Sens

Par acte d'associé unique en date du 29 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social au 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE, à compter du même jour.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, 94 Grande Rue - 89400 BASSOU

Radiation du RCS de sens et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL892822064

BURUN

Société civile
au capital de 1.000 €
Siège social
10 rue des Vignes Le Pommerat
89320 Cerisiers
812 710 945 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 26 avril 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 3 rue Faie Félix 94300 VINCENNES.

En conséquence, les articles du titre premier sur le siège social des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de Créteil.

Le représentant légal.

AL892822073

SASU ENORIA

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 20 000,00 €
Siège social
Hôtel d'entreprises du Toucycois
20 chemin de Ronde
89130 Toucy
521 675 405 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, l'associé unique et seul gérant a décidé de transférer le siège social au 11 Rue des Sablons 89130 TOUCY, et ce à compter

de ce jour.

Pour avis, la présidence

AL892822074

BENJAMIN ENVIRONNEMENT

SASU au capital de 200 €
27 Avenue Champleroy, 89000 Auxerre
831121652 RCS Auxerre

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 02/07/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 95 avenue du Président Wilson, 93108 Montreuil, à compter du 02/07/2018.

Radiation du RCS de Auxerre et immatriculation au RCS de Bobigny

AL892822077

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

SARL ATELIER DE SOUS-TRAITANCE GENERALE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
10, avenue Compagnie F. Moreau
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
414 201 822 RCS SENS

Par décision de la gérance du 30 juin 2018, le capital social a été réduit de 7 622,45 euros à 3 964.85 euros par rachat et annulation de 240 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au GTC de SENS à l'issue de la présente publication. Pour avis

AL892822034

SOCIETE AUXERROISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DES POLYMERES

SARL au capital de 50.000 €
Rue Louis Armand
89400 Migennes
497 904 466 RCS Sens

Aux termes des décisions du 08/06/2018, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital de 206.000 € pour le porter à 256.000 €.

- de réduire le capital de 156.000 € pour le porter à 100.000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour avis

AL892822042

RECTIFICATIF

AVIS DE CONSTITUTION RECTIFICATIF

Il y a lieu d'apporter à l'avis de constitution de la société civile « SCI H & K » dont le siège social est fixé à SENS (89100) , 18 Bis rue des bouribouts paru dans le numéro 1482 du 29 juin 2018 édition 89 du présent journal la modification suivante : « la société sera immatriculée au RCS de SENS et non d'AUXERRE ».

Pour insertion

Le Notaire.

AL892822054

RECTIFICATIF

L'ATELIER DE L'IMMO Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 13 Rue de l'Horloge, 89000 AUXERRE Aux termes de décisions en date du 14 juin 2018, les associées ont pris acte d'une erreur matérielle quant à la nomination du Commissaire aux Comptes. En effet, il y avait lieu de lire que la Société EPITHAC, dont le siège social est 7 Rue de la Vigne au Loup – 21121 HAUTEVILLE-LESDIJON était nommée en qualité de Commissaire aux Comptes et non le Cabinet CCE.

AL892822060

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 892621946 parue dans Terres de Bourgogne le 29/06/2018 n° 1482, il fallait lire le gérant est Bruno de Paiva Moreira

Pour avis

AL892822065

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

NOTAIRES
LES DOCKS
Atrium 10.2 - 10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cyrille BLANC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Raphaël GENET-SPITZER, Guillaume REY, Pierre François DEBERGUE, Cyrille BLANC, Frédérique STREIT, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE 13002, 10 place de la Joliette, Les Docks Atrium 10.2, le 14 juin 2018, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial de séparation de biens en adjoignant une société d'acquêts, entre :

Monsieur Yvon Thierry JACQUES, retraité, et Madame Nicole Marcelle Henriette LIOUST, consultante, son épouse, demeurant ensemble à BRANNAY (89150), 14 rue des Brières. Monsieur est né à VILLECRESNES (94440), le 30 juillet 1955, Madame est née à ARGENTAN (61200), le 10 septembre 1957. Mariés à la mairie de BRANNAY (89150), le 2 juillet 2005 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MERLET, notaire à MELUN (77000), le 2 juillet 2005. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le Notaire.

AL892822052

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy office notarial n° 58034, le VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE DIX HUIT M. Bertrand Marcel Louis Marie MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE et Mme Nathalie Micheline FOURGEUX son épouse demeurant ensemble à CHATEL CENSOIR (Yonne) 40 Rue Cotteau mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de

mariage reçu par Me FERRE alors notaire à AUXERRE (Yonne) le 16 mars 1989 préalable à leur union célébrée à la Mairie de MERRY SUR YONNE (Yonne) le 18 mars 1989, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me G. DINET, 24 Rue Marié Davy à CLAMECY (58500) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL892822058

MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSF. EN SAS

TOLERIE FINE ICAUNAISE
Société à responsabilité limitée transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 5 107,85 euros
Siège social : 8 Rue Louis Renault
89000 AUXERRE
420 477 531 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procèsverbal en date du 30 juin 2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société

par actions simplifiée à compter du 1er juillet 2018, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 107.85 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Alvaro Manuel DA SILVA RIBEIRO. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Alvaro anuel DA SILVA RIBEIRO demeurant 780 Rue de la Tour 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

AL892822013

B.S.L.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 14 000,00 euros
Siège social : 3 route de la Sogne
89360 PERCEY
498 232 883 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2018, l'assemblée générale extraordinaire a, à compter de ce même jour : - a constaté la démission de Monsieur Vincent RAMBACH, en tant que co-gérant. - a décidé de réduire le capital social de 7 000 € pour le porter à 7 000 €, à la suite de l'annulation de 70 parts sociales. Pour avis, la gérance.

AL892822033

EARL DU LUXEMBOURG

EARL au capital de 84 825 euros
Siège social
le Luxembourg - 89500 Dixmont
331 292 151 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2018, a pris acte de la démission de M. Patrick VARACHE de ses fonctions de gérant à compter du 1er juin 2018. Elle a ensuite décidé, avec un effet rétroactif au 1er juin 2018 :

- De réduire le capital social de 47 130 euros, ce qui ramène celui ci à 37 695 euros.

- D'augmenter le capital social de 17 805 euros, ce qui porte celui-ci à 55 500 euros.

Pour avis, la gérance.

AL892822046

AVA
Conseil - Contentieux
Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

SCI RUE DU COMMERCE

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social
26, Avenue Victor Hugo 89000 Auxerre<
n>En cours de transfert
1 bis rue de l'Etang Jussieu
La Villotte 89240 Chevannes
442 766 515 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2018, il a été décidé, à compter de ce jour :

- de nommer Monsieur Didier ABEL-COINDOZ demeurant 1 bis rue de l'Etang Jussieu – La Villotte, 89240 CHEVANNES en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Francis GALLAT, gérant démissionnaire,

- de transférer le siège social de AUXERRE (89000) 26 avenue Victor Hugo à CHEVANNES (89240) La Villotte – 1 bis rue de l'Etang Jussieu. En conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié.

Pour avis, le Gérant

AL892822067

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX du 02/07/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SA BENITIS** Technologie Innovation Surfaces route de Vassy RD944 89200 Etaule (métallisation), RCS MEAUX 438.024.812.

AL892822048

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SA SOCIETE D'ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE** 13 avenue du 4ème Régiment d Infanterie 89000 Auxerre (expertise comptable). RCS Auxerre 426820312. CIP 4064. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892822049

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/07/2018 autorisant la modification substantielle des moyens du plan de sauvegarde arrêté au profit de la **Sàrl SARL QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon (Transports en ambulance). RCS Auxerre 383770344. CIP 3270. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE .

AL892822072

FUSION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE FUSION

TOLERIE FINE ICAUNAISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 107,85 euros
Siège social : 8 Rue Louis Renault -
89000 AUXERRE
420 477 531 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procèsverbal en date du 30 juin 2018, l'associé unique de la société TOLERIE FINE ICAUNAISE a approuvé le projet de fusion signé le 28 MAI 2018 avec la société TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES DISTRIBUTION - T.F.I. DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est 8, rue Louis Renault 89000 AUXERRE, immatriculée

au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482 772 209 RCS AUXERRE. La société TOLERIE FINE ICAUNAISE, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES

DISTRIBUTION - T.F.I. DISTRIBUTION, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES

DISTRIBUTION - T.F.I. DISTRIBUTION a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TOLERIE FINE ICAUNAISE, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL892822012

S.J.B.
Société d'Avocats

TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES DISTRIBUTION

- T.F.I. DISTRIBUTION Société à
responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 8 Rue Louis Renault
89000 AUXERRE
482 772 209 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 juin 2018, l'associé unique de la société TOLERIE FINE ICAUNAISE, société à responsabilité limitée au capital de 5 107.85 euros, dont le siège social est 8 Rue Louis Renault – 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420

477 531 RCS AUXERRE, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 28 MAI 2018 avec la société TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES

DISTRIBUTION – T.F.I. DISTRIBUTION, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société TOLERIE ET FOURNITURES INDUSTRIELLES DISTRIBUTION – T.F.I. DISTRIBUTION s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

TOLERIE FINE ICAUNAISE qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

AL892822014

CESSION

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET le 3 juillet 2018 : Monsieur Daniel Georges CARNEIRO DE SOUZA, garagiste,et Madame Muriel AMBROISE son épouse, demeurant ensemble à SURGY (Nièvre)3, rue du Nayau ONT CEDE A : La Société dénommée GARAGE CHOLET, entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (Yonne), Route de Clamecy en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, son fonds de commerce de de mécanique autos et agricole, vente de véhicules neuf et occasion, de pièces détachées, lubrifiants et appareils de motoculture connu sous le nom de MOTRIO situé et exploité à COULANGES SUR YONNE (Yonne), Route de Clamecy, ZA Les Champs de Coulanges.

Cette vente a été consentie au prix de 35.000,00 euros, avec entrée en jouissance au 03/07/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître DINET aux coordonnées rappelées ci-dessus.

AL892822051

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 19 juin 2018, enregistré à AUXERRE (Yonne), le 21 juin 2018, S.P.F.E. AUXERRE 1, Dossier 2018 18263, référence 2018 A 01434, ? La société MONT CONCEPT, Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 2 Rue Marchande – 89250 MONT SAINT SULPICE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 815 188

123 RCS AUXERRE a vendu à ? La société PRETEUX, Société à Responsabilité Limitée au capital de 11 000 euros, dont le siège social est 8, rue de Paris – 89250 MONT SAINT SULPICE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 839 891 215 RCS AUXERRE un fonds de commerce d'épicerie, alimentation générale, bazar, droguerie, dépôt de pain, de gaz et de pressing, livraison à domicile, presse, pour lequel elle est inscrite à titre secondaire au Registre du Commerce et des Sociétés

d'AUXERRE sous le numéro 815 188 123 RCS AUXERRE et à l'INSEE sous le numéro SIREN 815 188 123 00021, code NAF 4711B. L'entrée en jouissance a été fixée au 19 juin 2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 32 500 euros, s'appliquant comme suit : - aux éléments incorporels pour la somme de 23 046 € - aux éléments corporels pour la somme de 9 454 € Les oppositions s'il y a lieu seront reçues

dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance. Pour insertion

AL892822055

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le NEUF JUIN DEUX MILLE DIX HUIT enregistré à NEVERS Dossier 2018 13266 réf. 2018 N 00380 La Société dénommée MASTAM, Société en nom collectif au capital de 87.500,00 € ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (Yonne) Place de l'Hôtel de Ville identifiée sous le numéro SIREN 432613495 RCS AUXERRE, a cédé à La Société dénommée LBA, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (Yonne) Place de l'Hôtel de Ville identifiée sous le numéro SIREN 838925477 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de café, hôtel-restaurant, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, avec exploitation d'une licence IV, connu sous le nom de «HOTEL DU LION D'OR» situé et exploité à COULANGES SUR YONNE (89480) 1 Rue d'Auxerre. Prix : SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,€) s'appliquant savoir :- aux éléments incorporels pour VINGT NEUF MILLE CINQ CENT CINQ EUROS (29.505,00 €) - aux éléments corporels pour QUARANTE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (40.495,00 €) Prise de possession

à compter du 1er mai 2018. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Guillaume DINET, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique.

AL892822056

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ENR CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 rue de l'Hôtel de Ville
89690 CHEROY
511 221 848 RCS SENS

NOMINATION D'UN GERANT

Le 18 Juin 2018, il a été décidé de nommer aux fonctions de gérant, à compter du 1er JUILLET 2018 et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Thierry LAUNAY, démissionnaire, Monsieur Xavier BOUTOILLE, demeurant 5 Chemin des Blondeaux – Ponessant 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, né le 30/06/1973 à DUNKERQUE (59).

AL892822031

CHANGEMENT DE GÉRANT

CLOS DE ROCHY SARL
société à responsabilité limitée
au capital de 92231.66 euros,
Siège social : 3 Rochy, Dicy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE,
RCS SENS 419 055 744

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01/06/18M. Armand GOIS demeurant 3 Rochy, Dicy 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Sylvie GUINOISEAU, et ce, à compter du 01/06/18.

Pour avis,

AL892822032

SCI BOCQUILLOT

Société civile
au capital de 3.048,98 €
Siège social
10 Bis rue Bocquillot
89200 Avallon
351 837 836 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un acte authentique en date du 7 octobre 2016, reçu par Maître Delphine LOISEAU-PRIEUR, Notaire, 94 Boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS, a été pris acte du décès du gérant Monsieur Jean RAFINESQUE le 5 août 2016.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour avis.

AL892822057

NON DISSOLUTION

CREATIV' PAYSAGE

S.A.R.L. au capital de 500 €
Siège social
2 Chemin de la Patouille - Loivre
89116 La Celle Saint Cyr
794 210 427 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

AL892822068

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE CRAVANT

Société en liquidation
N° d'agrément 89-348 - N° HCCA 32909
N° RCS Auxerre 778 661 785
Siège social : Salle des réunions,
Mairie de Cravant 89460 Deux Rivières

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 16 mai 2018 sur convocation des liquidateurs MM. Lionel DROIN domicilié Ferme du Bouchet 89460 Bazarnes et Jacques THOMAS domicilié Route de Jougny, Cravant 89460 Deux Rivières

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL892821262

LE TRIANON

SCI au capital de 80 0000 euros
Siège social
5 rue de la Montagne
89340 Chaumont sur Yonne
494123144 RCS sens.

Le 22/05/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. david hassouni, 5 rue de la montagne 89340 chaumont sur yonne , et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de sens.

AL892821949

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

MAQUAIRE JEAN-MARC
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 19 000,00 €
Siège social : 16 route de Sépeaux
89116 PRECY-SUR-VRIN
488 304 957 RCS SENS

L'associé unique de la SARL MAQUAIRE JEANMARC a décidé la dissolution anticipée de la

société à compter du 31 mai 2018. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Marc MAQUAIRE demeurant 16 route de Sépeaux – 89116 PRECY-SUR-VRIN. Toutes correspondances et notifications seront à effectuer à l'adresse suivante : 16 route de Sépeaux – 89116 PRECY-SUR-VRIN. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL892822037

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 19, rue de Méline
89440 JOUX LA VILLE
809 834 864 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 juillet 2017, a donné quitus à Monsieur Mathieu GUEUNIOT, liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892822041

SCI SYLHAB PATRIMOINE

Société civile de construction-vente
au capital de 2 000 €
Siège social
41 avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre
537 539 694 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2018. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – Monsieur Sylvain DUVAL, demeurant 41 avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à

l'adresse suivante : 41 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur.

AL892822070

S.J.B.
Société d'Avocats

CHOCOLATERIE RISSOISE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège : 89270 Mailly la Ville
Siège de liquidation
17 Boulevard de Garavan
Les Hauts de Menton à Garavan
06500 Menton
427 020 169 RCS Auxerre

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 29 juin 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claudette ARTAUD de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL892822076

AVIS DE CONSTITUTION

ae
ALPHA EXPERTS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme: Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

- Dénomination : LETAY TRANSPORTS

- Siège social : 26, Rue du Puits Noblot 89600 CHÉU

- Objet : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages.

- Durée: 99 ans

- Capital : 9 000 euros

- Apports en numéraire : 9 000 euros

- Gérance : Monsieur LETAY Franck demeurant 26, rue du Puits Noblot 89600 CHÉU

- Immatriculation : au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892821728

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SOUS SEING PRIVE en date du 28 juin 2018, il a été constitué une SCI

Dénomination sociale : « SCI OSLO »

Forme : SCI

Capital : 500 €uros

Siège social : 1, rue d'Oslo – 89470 MONETEAU

Objet social :

L'acquisition et la gestion par location ou autrement d'immeubles ou de biens immobiliers.

La propriété et la gestion, à titre civil, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre moyen desdits biens, droits et immeubles de la société.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : Martial REBOUX, né le 26/01/1978 à SABLÉ-SUR-SARTHE, domicilié 5 rue des Croix à OISY 58500

Cession de parts sociales : libre entre associés.

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de auxerre.

Le Gérant

AL892821990

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 13 juin 2018, il a été constitué une Société Civile, Dénomination : EUROVAN D&G MILLER, Siège : 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, Objet : détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, Durée : 99 ans, Capital : 100 Euros, Gérance : - Ginette MILLER, demeurant 544C Lazo Road, Comox, BC, V9M 3V1, (CANADA), - Derek MILLER, demeurant 544C Lazo Road, Comox, BC, V9M 3V1, (CANADA), Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé, elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales, Immatriculation au RCS de SENS.

AL892822030

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 27/06/2018, il a été constitué une sci dénommée : SCI STEPHALEX

siège social: 5, rue Pierre Martin - Champmorlin 89420 Ste Magnance

capital social: 1000€

objet : l'acquisition l'administration et l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles de terrains et biens immobiliers

gérance : Mme Serhane Stéphanie, 1 rue buissonnière 58230 Brèves, Mr Serhane Alexandre, 5 rue Pierre Martin Champmorlin 89420 Ste Magnance

durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE»

AL892822036

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST CLEMENT du 29/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : SENNEPIE - Siège social : Impasse Sennepie, 89100 ST CLEMENT – Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Thibault RANCHOUX, demeurant 24 Rue du 19 Mars 1962 - Vallières - 89260 THORIGNY SUR OREUSE – Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL892822038

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 27/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : PÊCHE 89 - Siège social : 189 Avenue de Sénigallia, 89100 SENS - Objet social : Vente d'articles de pêche et fabrication d'appâts - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 10 000 euros - Gérance : M. Olivier ROBBA, demeurant 14 Rue du Docteur Strass 89140 PONT SUR YONNE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL892822040

SAS COLIBERTE

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée SAS COLIBERTE au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES, ayant pour objet la distribution de biens et services par achat, vente, négoce, mise en relation de fournisseurs et de clients, ainsi que des services de télécommunications et de télésurveillance ; la constitution, la formation, le développement et l'encadrement d'une équipe de distributeurs ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités. Le Président est M. Matthieu COMMAILLE, demeurant 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MGENNES, le Directeur général est Mme. Laurence COMMAILLE, demeurant 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de SENS

Pour avis

Le Président

AL892822044

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 04/07/2018, constitution SCI dénommée SCI DU GARAGE. Capital: 150€. Siège: chemin du moulin de Montleu 89600 SAINT-FLORENTIN. Objet: la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location, ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société), l'achat / vente de biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Gérance: M. OLIVIER CLECH, chemin du moulin de Montleu 89600 SAINT-FLORENTIN. Cession de parts: elles doivent être constatées par écrit. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE

AL892822047

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée A VOS ENVIES au capital de 2500 euros, le siège social est fixé 10 Rue de la Grande Vallée 89240 PARLY, ayant pour objet : menuiserie/agencement intérieur, pose de menuiserie intérieure/extérieure, plaquisterie, isolation intérieure, peinture intérieure/extérieure; carrelage/faïence, décoration intérieure. La présidence est assurée par François BEAUDOIR, demeurant 10 Rue de la Grande Vallée 89240 PARLY. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le Président

AL892822050

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à ST CLEMENT du 22/06/18, il a été constitué une société :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BCL Agencement

Siège social : 4 rue de la Gaillarde 89100 ST CLEMENT

Objet social : La vente de cuisines, de salle de bains et de rangements ; La pose et l'installation de cuisines, salle de bains, rangements par soustraitance ; Le service après-vente.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS

Capital social : 30 000 euros

Gérants : M. Cyrille LOPEZ, demeurant 4 Lieudit Le Coquemard 89320 VAUMORT et Mme

Blandine CALMUS, demeurant 31 Boulevard du Nord 89300 JOIGNY.

Pour avis, la Gérance

AL892822059

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NAILLY du 18/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : SRNH - Siège social : 5 Rue des Maillards - Le Puits de Gy, 89100 NAILLY - Objet social : Travaux de rénovation de bâtiments, maçonnerie, traitement charpente, isolation et pose de faïence. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 5 000 euros Gérance : M. Temim ARRAMI, demeurant 27 Rue du Champ du Cerf 89100 SUBLIGNY et M. Yvan MESSAGE, demeurant 5 Rue des Maillards - Le Puits de Gy 89100 NAILLY - Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

Pour avis

La Gérance

AL892822066

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été créé une société par acte reçu par Me Steve DELABRE, notaire à CRETEIL (94000), le 20 juin 2018.

Dénomination : LES COULANTS.

Forme : SCI .

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous

biens et droits immobiliers et notamment - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement toutes opérations financières,

mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et

susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années.

Capital social fixe : 1000 €.

Montant des apports en numéraire : 1000 €.

Cession de parts : Cessions soumises à l'agrément des associés à l'exception des transmission ou cessions entre associés.

Siège social : MIGE (89580), 8 Grande Rue. La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Gérance : Mr Bruno FROMAGE et Mme Catherine LEDANT demeurant ensemble à VITRY-SUR-SEINE (94400), 17 avenue Henri Barbusse.

AL892822069

BRASSERIE DE LA PORTE PERCY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
107 rue Jacques d'Auxerre
89300 Joigny

Aux termes d'un acte sous seing privé à JOIGNY en date du 14 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BRASSERIE DE LA PORTE PERCY,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 107 Rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY,

Objet social : Café, débit de boissons, restaurant, pizza, brasserie, snack ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Président : Monsieur MARCEL David, demeurant 107 rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL892822075

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT LEGER VAUBAN (Yonne), du 27 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA BARBOULOTTE

Siège : 8-10 Place Vauban, 89630 SAINT LEGER VAUBAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 15 000 euros

Objet : Epicerie - Bar – Meublés de tourisme - Traiteur - Restauration - Vente à emporter - Point poste - Point bancaire - Point relais - Séminaire - Exposition - Dépôt de pain - Dépôt de gaz - Dépôt de journaux - Organisation de tout événement.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Bertrand LAUDE, demeurant 6 Route de Saint Léger - RUERES, 89630 ST LEGER VAUBAN

Directeur général : Madame Sophie, Capucine ROBIN épouse LAUDE, demeurant 6 Route de Saint Léger - RUERES, 89630 ST LEGER VAUBAN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892822078

AVA
Conseil - Contentieux
YONNE & AUBE

SCI ERMAGA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
77, Avenue Denfert Rochereau
89000 Auxerre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXERRE (89) du 6 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI ERMAGA

Siège social : 77 avenue Denfert Rochereau – 89000 AUXERRE

Objet social : l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de

tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Mathieu NOÉ demeurant 77 avenue Denfert Rochereau – 89000 AUXERRE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins la majorité des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL892822080



la p'tite graine

la page interdite aux grands

Pourquoi les orties piquent ?

En balade en forêt ou en bordure de champs, tout le monde s'est déjà fait piquer par des orties. La conséquence d'un mécanisme de défense très sophistiqué.


©Cécile Hans

Plaques rouges sur la peau, petits boutons, démangeaison et sensation de brûlure. L'effet urticant des orties peut être ravageur. Pas étonnant vu l'arsenal défensif de la plante.
Sa tige et ses feuilles sont recouvertes de poils pour repousser des prédateurs. Les cils contiennent une paroi de silice, qui entre dans la composition de nombreux minéraux, comme le sable. Ils sont donc plus résistants que de simples poils de chats, et se plantent dans la peau. Là, ils se brisent et libèrent un cocktail d'acide. Histamine, acétylcholine, sérotonine, et acide formique. Chacun a un pouvoir différent. L'histamine provoque par exemple la démangeaison et l'inflammation. L'acide formique reste le principal responsable des douleurs. Il crée la sensation de brûlure. On le trouve aussi dans le dard des abeilles et chez les fourmis. Un excellent moyen de défense.

Les orties piquent pour se défendre

Se prémunir des piqûres
En forêt ou à la campagne, comment apaiser les piqûres d'ortie ? Il existe de nombreux remèdes de grand-mère pour calmer ces brûlures : le vinaigre, se passer la main dans les cheveux plusieurs fois avant la cueillette… Résultat non garanti. Le meilleur remède contre l'acide formique, c'est le bicarbonate de soude.

Mais mieux vaut éviter de se faire piquer. Car seule la partie supérieure de la feuille est recouverte de poils urticants. Il est donc possible de les cueillir en les tenant par le dessous. Ou encore mieux, avec une paire de gants !

Fabien Nouvène

Labyrinthe • Trouve le joueur qui marquera le but !



Le truc de la semaine

Smoothie d'ortie et pamplemousse


©flickr

Un bon smoothie pour se rafraîchir pendant l'été.
Ingrédients pour quatre personnes : 100 g d'ortie, 4 pomelos roses, 2 cuillères à soupe de miel, 12 glaçons

1 Rincez soigneusement les orties sous l'eau fraîche, coupez-les grossièrement et déposez-les dans un blender.
2 Coupez les pomelos en 2. Pelez-les et ajoutez-les au blender. Ajoutez le miel puis mixez jusqu'à obtenir un mélange mousseux.
3 Répartissez le smoothie dans les verres, avec les glaçons, et servez aussitôt.

Astuce : ajoutez une banane ou une poire pour les gourmands.

Les Campagnons ! Au secours, les extraterrestres !



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner


©Pierre Bona

La châtaigne

La châtaigne est le fruit du châtaigner, à ne pas confondre avec le marron d'Inde qui vient du marronnier.

★ Les noms « marron glacé » ou « crème de marron » sont incorrects. On devrait les appeler « châtaigne glacée » et « crème de châtaigne »

★ La Chine est le premier producteur mondial de châtaigne. En France, le département de l'Ardèche pointe en tête de la production.

★ Elle se mange grillée, glacées au sucre ou encore sous forme de crème.

La p'tite blague

Deux fous se promènent en forêt.
Le premier voit une châtaigne dans sa bogue.
Il dit au second :
« Oh regarde, un œuf de hérisson ! »